

RAPPORT SUR LES INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES DU PROJET DE CONTRAT
DE QUARTIER DURABLE
JACQUET

Février 2022

Commune de Koekelberg



PHASE 1 :

Définition et analyse des principaux enjeux
environnementaux

Le présent rapport de phase 1 se compose des parties suivantes :

1. Définition de critères pour l'évaluation des incidences environnementales et de leur suivi

Pour chaque thématique définie dans le cahier des charges un certain nombre de critères, quantitatifs ou plus qualitatifs, ont été définis. Ils se basent sur les données disponibles, les normes et seuils présents dans les plans et programmes et, en l'absence de données fines à l'échelle du périmètre, sur une analyse plus qualitative.

Ces critères serviront dans toutes les étapes du RIE et seront ensuite repris pour le suivi, assurant ainsi une grande cohérence au RIE et à la mise en œuvre du programme.

Ces critères sont explicités dans le Document 1 sous forme de « fiches ».

2. Diagnostic partagé du CQD et du RIE

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études (Citytools) sert de base de travail pour la définition de la situation environnementale de départ.

Ce diagnostic est disponible dans le dossier du CQD.

3. Définition de « l'alternative 0 »

L'alternative 0 est la situation au fil de l'eau, à savoir ce qu'il devrait se passer en l'absence du contrat de quartier durable.

Pour cela sont prises en compte les données suivantes :

- Les plans internationaux, nationaux et régionaux en vigueur (SDD de l'UE, Directive Natura 2000, Plan Fédéral de développement durable, ...)
- La programmation et les documents sectoriels à l'échelle régionale (RRU, Plan Nature, Good Move...)
- Les plans et règlements locaux des communes correspondants à chaque CQD (Agenda 21, PPAS, schémas directeurs, ...)
- Les évolutions tendanciennes de la population qui pourraient impacter le quartier au sens large
- Les projets existants sur le territoire, en cours ou déjà programmés

Cette analyse se retrouve dans le document 3.

4. Réalisation du bilan de référence

Les données issues du diagnostic et de l'alternative 0 sont alors compilées dans un tableau synthétique qui prend la forme suivante :

Thématique	Critères	Résumé du diagnostic et de l'alternative 0	Évaluation du Diag	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs et opportunités du bilan de référence
Thème 1	Critère 1			=		
	Critère 2			-		
	Critère 3			-		
	Critère 4			+		
Thème 2	Critère 1			+		
	Critère 2					
	Critère 3			=		

- Les deux premières colonnes reprennent les thématiques et les critères
- La 3^{ème} colonne reprend les grandes lignes du diagnostic et de l'alternative 0 appliquées à chacun de ces critères
- La colonne « évaluation » permet de noter chaque critère au regard du diagnostic selon le barème suivant :

	Evaluation négative du critère
	Point de vigilance
	Evaluation positive du critère
	Evaluation neutre du critère
	Absence de données suffisante pour évaluer le critère / évaluation non pertinente

- La colonne « alternative 0 » met en évidence graphiquement les évolutions probables ou attendues au fil de l'eau pour chaque critère. La forme retenue pour cette évaluation est la suivante :

+	Amélioration du critère
=	Statut quo
-	Détérioration du critère

- La colonne « bilan de référence » met en évidence la somme des deux évaluations précédentes. Si « l'alternative 0 » présente une amélioration d'un critère noté en rouge, celui-ci peut apparaître en rouge (si les améliorations sont minimales), en orange (s'il reste des points de vigilance) ou en vert (si la situation est clairement améliorée). A l'inverse si l'alternative 0 empire la situation celui-ci pourra être noté en rouge. Ce bilan de référence est la « note » de départ de toute l'analyse des incidences environnementales qui viendront en phase 2.
- La dernière colonne reprend les grands enjeux du bilan de référence ainsi que les opportunités qui s'en dégagent. Il met en valeur ce qui doit être préservé ou amélioré sur le territoire par critère.

Table des matières

DOCUMENT 1 : LES FICHES INDICATEURS	6
DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (CF. DOCUMENT CITYTOOLS).....	19
DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0	20
DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE	28

DOCUMENT 1 : LES FICHES « CRITÈRE »

Thématique	Population et logement
Critère	Adéquation offre / demande en logement
Méthode d'analyse	
<p>Le critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantitatif : offre de logement par rapport à la population totale et l'évolution probable de la population - Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> o Diversité du parc de logement o Taille des logements : diversité et adaptation à la taille moyenne des ménages o Diversité du type de logements : locatif, propriétés, sociaux ou moyens o Proportion de logements sociaux ou assimilés au regard des objectifs régionaux et des moyennes régionales o Listes d'attentes pour un logement social 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) IBSA : cahier n6 Projections démographiques communales bruxelloise 2020-2030 IBSA : Proportion de logements sociaux (2019, quartiers) ; part des ménages inscrits pour une demande de logement social (2011, Communes)</p>	

Thématique	Population et logement
Critère	Degré de soutenabilité de la densification
Méthode d'analyse	
<p>Analyse de la densité existante (nb hab. / km²) au regard des moyennes bruxelloises et de la typologie du bâti afin d'apprécier la densité existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone peu dense, potentiel de densification important - Zone plus dense, potentiel de densification moins important et lié à des critères de soutenabilité. <p>Pour évaluer la soutenabilité de la densification, les critères suivants seront pris en compte par projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne accessibilité en transport public (moins de 600 m d'une gare ou d'une station de métro horizon 2030). - Respect du patrimoine architectural - Présence suffisante d'espace verts = moins de 400 m pour les parcs de plus d'un hectare, moins de 200 m pour les parcs plus petits - Présence suffisante d'équipements de proximité 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) IBSA : chiffres de densité de population (2020) Perspectives : PRDD (2018) Bruxelles Environnement : zone de carence en espaces verts publics RRU : Carte de l'accessibilité linéaire aux transports publics</p>	

Thématique	Population et logement
Critère	Cohésion sociale
Méthode d'analyse	
<p>Le critère sera évalué sur la base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> o Proportion de logements adaptés aux PMR - Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> o Existence d'infrastructures liées aux logements générateurs de cohésion sociale : espace ou local partagé notamment o ASBL de cohésion sociale présente dans le périmètre 	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2021)	

Thématique	Population et logement
Critère	Salubrité / biens à l'abandon
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Importance des biens abandonnés ou insalubres - Utilisations informelles 	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2021)	

Thématique	Emplois / activité économique
Critère	Emploi
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantitatif : taux de chômage - Qualitatif : initiatives locales en faveur de l'emploi : maison de l'emploi, insertion professionnelle, asbl, aides, formations... 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) IBSA : statistiques sur le marché du travail (chômage, taux de demande d'emploi, taux de chômage des jeunes...)</p>	

Thématique	Emplois / activité économique
Critère	Mixité des fonctions
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proximité de noyaux d'identité locale - Taille et diversité des enseignes commerciales offertes dans ces noyaux commerçants - Accessibilité des noyaux commerciaux : qualité du cheminement piéton, présence d'éventuelles barrières urbaines... - Identification des fonctions non résidentielles, notamment des pôles d'emplois - Synergies et éventuelles nuisances liées à d'autres fonctions avec la fonction résidentielle 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Perspective.brussels : PRDD (2018) Données Hub.brussels</p>	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Espaces verts (quantitatif et qualitatif)
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture du territoire en espaces verts, selon les critères du PRDD : pour qu'un territoire soit bien couvert il faut que tous les habitants y aient accès dans un périmètre de 200 m autour des espaces verts de moins de 1ha et 400 m pour les espaces verts de plus de 1ha. - Accessibilité aux espaces verts - Diversité des espaces verts, taille, type d'aménagements (récréatifs, sportifs, ludiques...) - Qualité des équipements, visibilité, éclairage, état d'entretien - Propreté des espaces verts - Sécurité des espaces verts 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Perspective : PRDD (2018) Bruxelles environnement : Plan Nature (2016) geodata.environnement.brussels (espaces verts accessibles au public, zone de carence...)</p>	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Alimentation durable
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présences de potagers individuels ou partagés - Présence de terrains potentiels pour la production alimentaire - Initiatives locales en faveur du « bien manger » : <ul style="list-style-type: none"> o Sensibilisation dans les écoles o Point de vente ou de collecte de produits locaux o Asbl... 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) geodata.environnement.brussels</p>	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Qualité du cadre de vie
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment de sécurité dans l'espace public - Propreté de l'espace public - Sentiment d'attachement au quartier 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Perception du cadre de vie (geodata.environnement.brussels)</p>	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Création de repères symboliques et paysage urbain
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat et valorisation des éléments patrimoniaux existants (bâti ou paysagers) - Intégration de l'art dans les espaces public - Type de mobilier urbain - Éléments marquants du paysage - Prise en compte de l'armature naturelle et paysagère dans l'aménagement (maillages vert et bleu) - Cohérence avec le bâti environnant : en hauteur, gabarit... 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Inventaire du patrimoine : http://patrimoine.brussels/ Perspective : PRDD (2018) MobiGis – Patrimoine artistique de voirie régionale</p>	

Thématique	Equipement
Critère	Accueil de l'enfance
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur la base de la confrontation entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants de moins de 3 ans - Offre en places d'accueil pour la petite enfance : <ul style="list-style-type: none"> o Offres de places publiques ou tarifées selon le revenu des parents o Offres de places privées - Nombre d'enfants en âge scolaire pour les écoles fondamentales (3-12 ans) et pour le secondaire (12-18 ans) - Nombre de places en école secondaire (l'échelle retenue sera alors plus large que le périmètre CQD) <p>Des critères plus qualitatifs viendront compléter l'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversité des réseaux - Accessibilité des crèches (localisation des crèches dans le périmètre, accessibilité...) et sécurité aux abords - Infrastructures et parascolaires - Diversité du type d'enseignement (réseau...) - Accessibilité et sécurité aux abords (notamment facilité pour déposer les enfants, type zones de kiss and ride). 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) IBSA : statistiques sur la petite enfance (nombre total de places en milieu d'accueil par enfant, selon l'accessibilité et le tarif) ONE : Plan Crèche 2013 ADT/perspective : Plan Ecole (2015) IBSA : statistiques sur l'enseignement (capacité d'accueil scolaire relative du périmètre, part des enfants du périmètre scolarisés à proximité de leur domicile...)</p>	

Thématique	Equipement
Critère	Autres équipements (santé / social/ culturel / loisir)
Méthode d'analyse	
<p>Pour évaluer ce critère on s'intéressera principalement à l'offre existante sur le territoire et à l'éventuelle existence de files d'attente ou de surcharges des services de la santé, du social et des équipements socio-culturels (CPAS, maison médicale, école des devoirs, activité extrascolaires, stages, culture etc.).</p>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles-Capitale (baromètre social 2018...)</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Cycle de l'eau
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres complémentaires suivants visant à évaluer la gestion du cycle de l'eau à l'échelle du périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Imperméabilisation des sols : niveau de l'imperméabilisation - Gestion des eaux de pluie : limitation du rejet aux égouts, eaux de ruissellement rejetées dans le milieu naturel, intégration paysagère des dispositifs, potentiel d'infiltration - Risque d'inondation - Maillage bleu : présence du maillage bleu ou présence de l'eau dans le périmètre (noues, mares pédagogiques, réseau hydrographique, etc.), qualité des aménagements - Réduction des besoins en eaux : récupérer et réutiliser les eaux pluviales - Gestion des eaux usées 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Bruxelles environnement : Plan de Gestion de l'Eau (2016) Bruxelles environnement : Plan Régional de Lutte contre les Inondations (2008-2011) Geodata.envrionnement.brussels</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Changements climatiques et résilience
Méthode d'analyse	
<p>Ce paramètre sera étudié au regard des éléments jouant en (dé)faveur d'une résilience du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'arbres ou autres végétaux en voirie - Situation en termes d'îlots de chaleur (localisation générale + éléments de fraîcheur) - Présence d'eau au sein du quartier (plans d'eau, fontaines...) - Présence de toitures végétalisées - Ombrages : ensoleillement ou ombrages naturels des espaces publics extérieurs - Effets négatifs du vent ou de l'ombrage liés entre autres à la hauteur des bâtiments et à leur organisation 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Geodata.envronnement.brussels</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Faune et flore
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base du potentiel existant et des mesures déjà prises dans le périmètre pour préserver et/ou développer la faune, la flore et la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de gestion des espaces : la gestion différenciée¹ des espaces verts sera valorisée positivement. - Maintien des habitats : les éléments naturels à haute valeur écologique sont conservés / valorisés (talus arborés, milieux humides...) - Biodiversité et mesures en faveur de la biodiversité : espèces indigènes / invasives - Diversité des types de milieux : zone de fauchage tardif ou de prairie, haie d'espèces mélangées, zones boisées, zone humide, plan d'eau, pelouse, couverture herbacée des pieds d'arbres - Mise en place de dispositifs favorables à la faune (clôture végétale, passage petits animaux, nichoirs...) - Gestion des toitures et des abords des bâtiments pour favoriser la biodiversité - Facteur d'arbre : nombre, taille et distance entre les arbres - Sensibilisation du public 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Geodata.envronnement.brussels</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Maillages vert et bleu
Méthode d'analyse	
<p>Ce paramètre sera étudié au regard de la continuité des maillages vert, bleu et écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fragmentation / effet barrière sur le maillage - Consolidation du maillage - Participation au réseau écologique 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Bruxelles Environnement : maillage vert et bleu, réseau écologique Bruxelles Perspective : PRDD (2018) Geodata.envronnement.brussels</p>	

¹ Il s'agit d'une méthode de gestion des espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer la même intensité ni la même nature de soin à tous les espaces verts, mais de les adapter aux caractéristiques et fonction de ces espaces. Par exemple : fauche tardive, pré fleuris, tonte différenciée, paillages, parterres de vivaces, haies diversifiées...

Thématique	Environnement
Critère	Sols, sous-sols
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité du sol (pollution, qualité structurelle (compacité, stabilité), dégâts constatés, propriétés biologiques, chimiques et physiques...) - Mesures pour prévenir de nouvelles pollutions (gestion de l'eau, matériaux) - Relief et gestion des dénivelés existants et à créer 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Bruxelles environnement : Inventaire de l'état du sol (Geodata.environnement.brussels) Bruxelles environnement : Stratégie Good Soil</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Pollution de l'air
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur la base de l'identification des sources de pollution, du niveau actuel de pollution et des éventuelles mesures déjà mises en œuvre pour limiter cette pollution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de point noir de circulation / zone de trafic dense - Présence d'entreprises polluantes ou sources de nuisances olfactives - Indice de la qualité de l'air dans un périmètre similaire <p>Cette analyse sera donc plus qualitative que quantitative en l'absence de données précises sur le périmètre.</p>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) IRCEL-CELINE : www.irceline.be Bruxelles environnement : plan Energie Climat 2030 (2019) Bruxelles environnement : http://www.qualitedelair.brussels/ Bruxelles environnement : projet ExpAIR Geodata.envrionnement.brussels www.leschercheursdair.be</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Confort acoustique et vibratoire
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sources de nuisances sonores et intensité : <ul style="list-style-type: none"> o Entreprises ou équipements, par exemple écoles, industries urbaines... o Transport : point noir de circulation, voie ferrée, transport en commun... - Eléments dans le périmètre permettant de minimiser les nuisances : <ul style="list-style-type: none"> o Implantation et volumétrie des constructions o Localisation des affectations en fonction de leur sensibilité au bruit o Prise en compte des nuisances dans la conception des projets (niveau construction, conception des espaces publics...) - Façades de logements au calme (<65db pour la façade la plus exposée) - Préservation des zones calmes (espaces extérieurs) - Vibration des transports en commun 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Bruxelles environnement : Bruit des Transports (2016) Bruxelles environnement : Plan quiet.brussels (2019)</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Energie
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de bâtiments peu consommateurs d'énergie (date de construction) - Utilisation / Production de sources d'énergies renouvelable - Confort thermique des logements 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Bruxelles environnement : plan Energie Climat 2030 (2019) Dossier « Environnement et Énergie » (IBSA, 2020)</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Ressources
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres suivants visant à mettre en exergue la manière dont la gestion des ressources a été prise en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Économie circulaire - Gestion des déchets : <ul style="list-style-type: none"> o Prévention des déchets o Réduction des déchets o Valorisation des déchets organiques (compost...) o Tri sélectif (encouragement) - Réparation, maintien des structures et du bâti existant, réemploi ou recyclage de matériaux, ou usage de matériaux durables 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2021)</p>	

PREC (2016)	
Thématique	Mobilité
Critère	Accessibilité en transports en commun
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accessibilité en TC retenue au RRU - Type de transport au commun dans le périmètre (mode léger / lourd, de surface, en site propre...) - Le caractère confortable des arrêts de transport en commun : <ul style="list-style-type: none"> o Emplacements couverts, o Possèdent un banc ou une assise o Accessibles via un passage pour piéton (le cas échéant) o Accessibles aux PMR o Présentent de l'information voyageur théorique : plan de réseau, horaires o Présentent de l'information voyageur en temps réel o Possèdent une poubelle o Présentent un éclairage suffisant - Sécurité du cheminement, de l'emplacement de l'arrêt et des abords 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2010) RRU : carte du titre VIII (version actualisée disponible sur brugis) STIB</p>	

Thématique	Mobilité
Critère	Circulation motorisée
<p>Ce critère sera analysé sur base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point noir de circulation / pôles générateurs de trafic et solutions éventuelles apportées pour la gestion de la circulation : <ul style="list-style-type: none"> o Zones de kiss and ride o Limitations de vitesse o Systèmes de gestion de la circulation (feux, carrefour giratoire, coussins berlinois, plateaux, feux...) - Sécurité : <ul style="list-style-type: none"> o Sécurisation aux abords des principaux pôles générateurs de trafic o Limites de vitesse dans le périmètre o Proportion des logements qui ont accès direct à une zone de trafic apaisé - Accidentologie - Etat de saturation du stationnement en voirie - Etat du parc de stationnement hors voirie : nombre d'emplacements, taux d'occupation, respect du titre VIII du RRU... - Question des livraisons 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2010) RRU titre VIII : normes de stationnement en dehors de la voie publique MobiGis</p>	

Thématique	Mobilité
Critère	Vélo
<p>Ce critère sera analysé sur base d'une part de la cyclabilité du périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des ICR - Balisage - Qualité des cheminements vélo - Absences de barrières ou de détours, présences de raccourcis - Systèmes de gestion de la circulation spécifiques à la circulation à vélo (feux, carrefour giratoire, plateaux, ...) <p>ET d'autre part sur la qualité du stationnement vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En voirie, stationnement de courte et de longue durée : <ul style="list-style-type: none"> o Présence de stationnement de courte durée à proximité des lieux d'activités, des arrêts de transport en commun. o Nombre d'emplacements suffisants o Présence d'emplacements de longue durée sécurisés (box) pour pallier le manque de stationnement dans les bâtiments o Présence dans le périmètre ou à proximité d'une borne de réparation ou un point d'entretien pour les cyclistes - Au sein de bâtiments pour du stationnement de moyenne ou longue durée : <ul style="list-style-type: none"> o Parking aménagé sur la parcelle, à maximum 20 mètres des entrées piétonnes pour le stationnement de moyenne durée et 50 mètres maximum pour le stationnement de longue durée (jour/ nuit) ; o L'accessibilité du parking vélo est aisée tant depuis la chaussée que depuis le logement ; o Le parking vélo est abrité des intempéries ; o Le parking vélo est situé dans un lieu sécurisé, lumineux et bien contrôlé socialement ; o Le parking vélo est équipé d'un éclairage artificiel de nuit, et de jour si nécessaire. 	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (Citytools, 2010) Bruxelles mobilité : Plan Vélo (2010-2015) + Good Move (2019) MobiGis RRU titre VIII : normes de stationnement en dehors de la voirie publique</p>	

Thématique	Mobilité
Critère	Piétons / PMR
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base de la présence de cheminements piétons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confortables (en ce compris les question des pentes et dénivelés), - Sécurisés, - D'éventuels détours ou au contraire de raccourcis - Sans obstacle. <p>Mais aussi en fonction des carrefours dangereux, des points noirs de circulation et des effets « barrière » que peuvent produire certaines voiries ou infrastructures de type chemin de fer.</p>	

Sources :
Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Bruxelles Mobilité : Plan Piéton (2012) + Good Move (2019)

Thématique	Mobilité
Critère	Alternatives à l'automobilité
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et couverture spatiale des emplacements de voitures partagées - Propositions alternatives : <ul style="list-style-type: none"> o Bornes de vélo en libre-service o Autres alternatives (trottinettes, scooters) o Qualité des infrastructures piétonnes et cyclistes (cf. critères précédents) - Actions de sensibilisation 	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2021) Bruxelles Mobilité : Plan Iris 2 (2015-2018) + Good Move (2019) Villo !	

DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (CF. DOCUMENT CITYTOOLS)

Le RIE est construit sur le diagnostic du CQD réalisé par le bureau d'études en charge du CQD. Ce diagnostic partagé sert de base de travail pour l'analyse, il est repris sous forme synthétique et résumé dans le tableau annexé au document 4.

DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0

Pour réaliser l'alternative 0 nous avons considéré d'une part l'impact potentiel des documents de planification stratégiques pour l'ensemble du quartier Jacquet, mais aussi les projections de population de l'IBSA pour la commune de Koekelberg, et les projets immobiliers, d'équipements, et d'espaces publics à proximité immédiate du site.

Les documents de planification

Orientations régionales

La Région de Bruxelles Capitale s'est dotée au cours des dernières années de plusieurs plans d'orientation stratégiques qui peuvent avoir un impact sur le périmètre du CQD Jacquet.

Le PRDD

Le Plan Régional de Développement Durable, adopté en 2018, place le périmètre du CQD à la limite Nord-Ouest de l'hypercentre ville, bordant le centre interquartier « Simonis ». La vision générale du PRDD pour le périmètre est un quartier bordé par des infrastructures d'envergure à minima régionales sur lequel un travail de revitalisation est nécessaire et dans lequel on trouve quelques noyaux d'identité locale.

L'ensemble du périmètre est classé en Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU) 2020. La zone prioritaire de revitalisation répond ainsi au principe de concentration des aides et des programmes (i.e. CQD, CRU, Politique de la Ville, primes à la rénovation et à l'embellissement du bâti) afin de garantir l'effet des investissements publics dans les zones les plus défavorisées.

Notons que le périmètre est également classé au PRDD en *Zone de verdoisement prioritaire*, ce qui implique que le quartier nécessite la création de nouveaux espaces verts notamment par la mise en valeur des espaces résiduels, intérieurs d'îlots, toitures, façades, etc. ainsi que la création de nouveaux parcs publics réalisée lors de la réurbanisation des grandes zones stratégiques.

Dans la vision du PRDD, les bordures extérieures du quartier (la ligne de chemin de fer et le boulevard Léopold II) accueillent des lignes de transports en commun à haute capacité et sont aménagées de manière à accueillir des linéaires RER vélo constituant des corridors de mobilité. L'intérieur du quartier est par ailleurs traversé par un ICR.

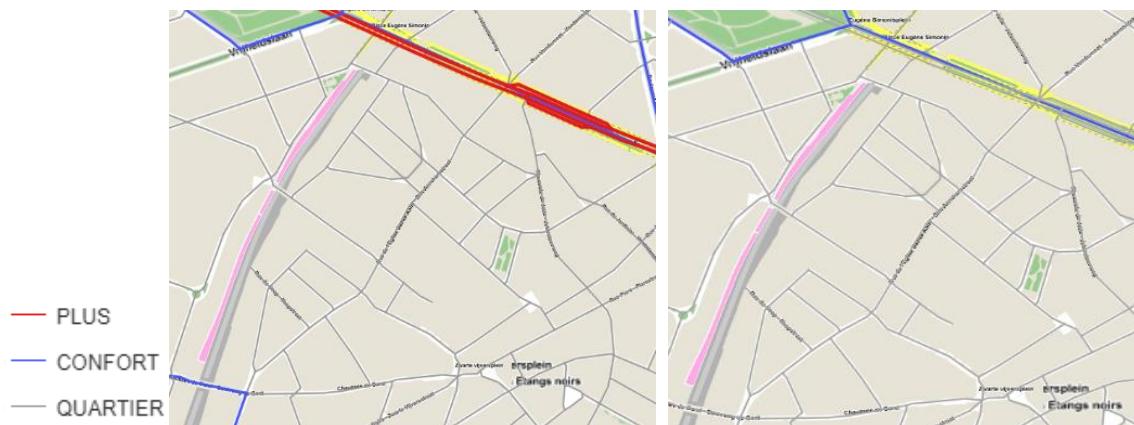


Projet de Ville du PRDD, 2018

Le PRM « Good Move »

Concernant plus spécifiquement la mobilité, le nouveau Plan Régional de Mobilité « Good Move », approuvé en mars 2020, succède au précédent plan régional Iris 2. Une des particularités du nouveau PRM est qu'il intègre désormais une dimension multimodale à la spécialisation des voiries (SMV) et prend en compte tous les autres modes de déplacements (marche, vélo, TC, poids-lourds en plus de la voiture) en leur assignant un niveau d'importance en fonction du contexte et des réseaux de mobilité.

Concernant les **réseaux auto et poids lourds**, seul l'axe du boulevard Léopold II (qui est une entrée et sortie majeure du centre-ville), au nord du périmètre, n'est pas considéré en voirie de quartier. Ceci signifie que le trafic automobile (et poids-lourds à fortiori) doit être réduit de manière générale dans l'ensemble de l'intérieur du périmètre et se concentrer sur ce seul axe au nord. La chaussée de Gand, où on constate un trafic de transit important sera particulièrement impactée par cette classification « quartier ».



Réseaux auto (gauche) et poids-lourds (droite) de la SMV (source : Mobigis)

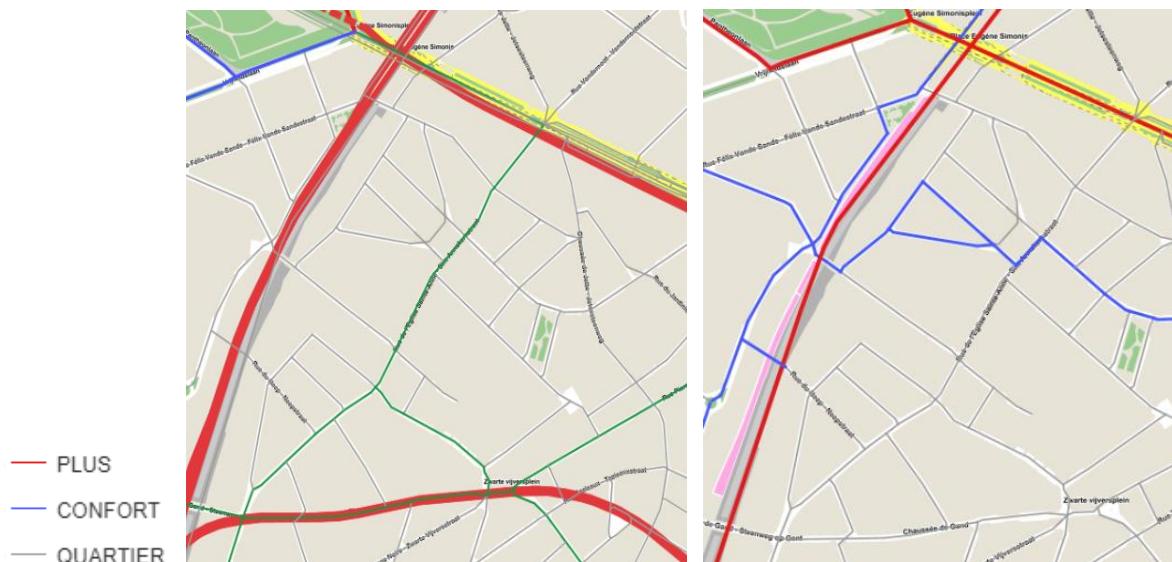
Concernant le **réseau piéton**, la quasi-totalité des rues du périmètre acquièrent une importance certaine (de niveau « Confort » ou « Plus »). La volonté est de mettre en avant les mobilités actives et notamment la marche au sein du quartier.



Réseau piéton de la SMV (source : Mobigis)

Dans le **réseau de transports en commun**, les bordures du périmètre sont desservies par des axes confort + tandis que le quartier est traversé par un axe quartier. L'ensemble présente une très bonne desserte générale en transports en commun.

Enfin, dans le **réseau vélo**, d'une part, le périmètre du CQD est bordé par la cyclostrade le long de la ligne ferroviaire L28 (en confort +) : une liaison cycliste régionale reliant, sur 6.5km Masui au Nord à la station Jacques Brel au sud. D'autre part, un axe confort traverse le cœur du périmètre d'est en ouest



Réseaux TC (gauche) et cycliste (droite) de la SMV (source : Mobigis)

Pour la mise en œuvre locale du plan Good Move, il faudra attendre que le périmètre soit étudié dans un contrat local de mobilité.

Le Plan Directeur Bus de la STIB

Le nouveau plan bus de la STIB a été approuvé par le gouvernement et prévoit une série de changements directs et rapides sur le territoire à l'horizon 2022 dont un dans le périmètre du CQD :

- La ligne 89 a été remplacée en 2021 par la ligne 86 permettant une nouvelle liaison directe entre différents quartiers de Molenbeek (Machtens, Gare de l'Ouest, Comte de Flandre, Ribaucourt et Tour & Taxis) ainsi que de nombreuses correspondances possibles avec le métro.

Orientations communales

Plans Communaux

La commune dispose de documents stratégiques ou opérationnels pour son territoire :

- Plan communal de mobilité : assez ancien (adopté en 2011), le PCM prévoit une série de mesures classiques de réduction du trafic automobile, de gestion du stationnement et d'aide au développement des modes doux. Il prévoyait, concernant spécifiquement le périmètre, que la chaussée de Gand voit ses trottoirs remis en état, ses traversées piétonnes mieux visibles et que les rues perpendiculaires Antoine Court et Philippe Piermez soient mises à sens unique.

- Agenda 21 : la commune a lancé, depuis 2019, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale un programme « Action Climat » mené par l'Agenda 21 et prévoyants diverses actions futures en faveur du développement durable de la commune.
- Une « éco-team » a vu le jour au sein de l'administration pour mener à bien les différentes actions de l'Agenda. Les thématiques abordées par l'équipe sont : déchets, mobilité, espaces verts, économie locale, cohésion sociale, etc. Aucun projet n'est prévu dans le périmètre du CQD.

Les évolutions tendanciennes

Les grandes évolutions tendanciennes prévues à l'échelle de la Région Bruxelles Capitale et de la Commune de Koekelberg auront impact sur le quartier Jacquet.

Projections de population

L'évolution de la population koekelbergeoise reste très modeste et stable ces dernières années (croissance proche de 0 – moyenne de +0,8% entre 2011 et 2020 qui ralentit d'années en années). Les projections de population de l'IBSA montre que la population de la commune devrait stagner, voire régresser légèrement à l'horizon 2025. Entre 2020 et 2025, une diminution de 111 habitants est attendue ; d'ici à 2030 la population devrait réaugmenter de 112 personnes.

La tendance principale qui semble se dessiner pour l'avenir à Koekelberg est double : à la fois un vieillissement de la population avec une augmentation générale de la population de senior (>55ans), mais aussi une augmentation de la part des jeunes adultes (15-30 ans) à l'horizon 2030.

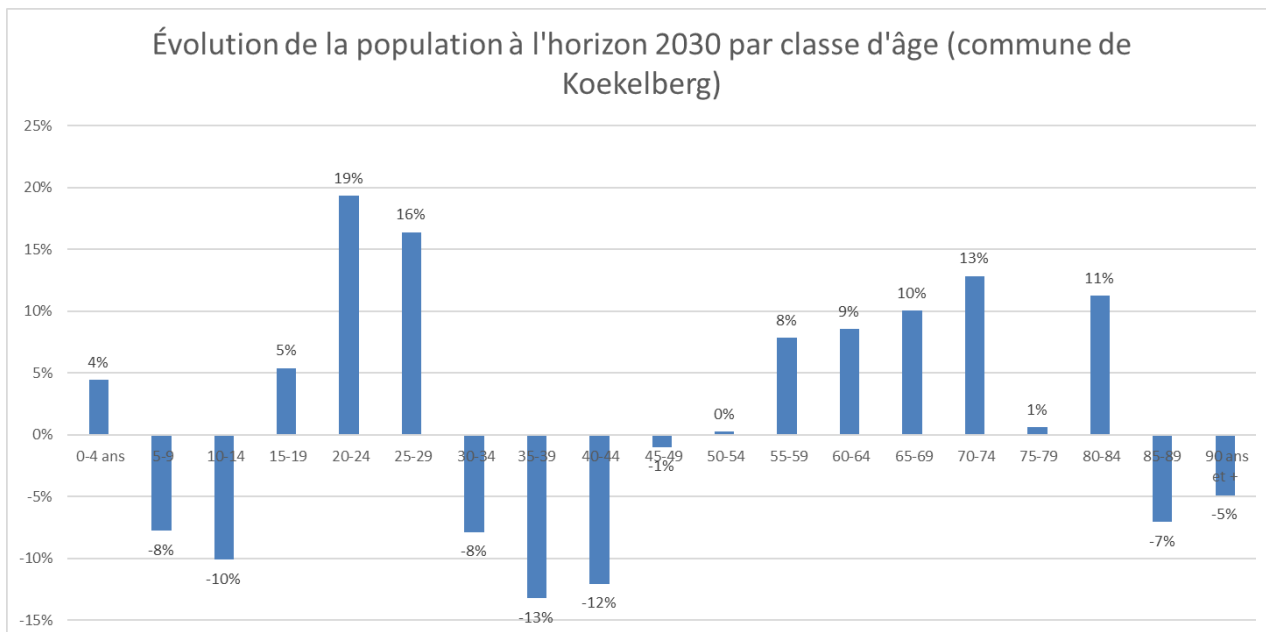
Tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous, les tranches d'âges qui devraient connaître la plus forte croissance à l'horizon 2030 sont les 20-24 ans (+19%) et les 25-29 ans (+16%).

Dans les tranches d'âge plus âgées, si on note une croissance importante des plus de 55 ans, on note une diminution des plus de 85 ans.

Si la population de jeunes enfants est en légère augmentation (+4% pour les 0-4ans), on note que les 5-9 ans et 10-14 ans diminuent (respectivement -8% et -10%).

La taille moyenne des ménages privés est plus importante dans le quartier (2,71) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (2,17) en 2019. C'est l'une des communes bruxelloises où la taille moyenne des ménages est la plus élevée. Les projections ne prévoient pas de changement notable à ce niveau.

Toutefois, il est important de préciser que les tendances à l'échelle du périmètre peuvent différer de la tendance plus générale de la commune. C'est pourquoi une étude plus fine à l'échelle du périmètre se justifie en matière de projections démographiques, en distinguant les dit « haut » et « bas » de Koekelberg.



Évolution attendue de la population par classe d'âge à l'horizon 2030 à Koekelberg (source données : IBSA)

Ces données vont avoir des conséquences directes sur :

- À terme le type de logements, car les besoins en logements adaptés au PMR (et au vieillissement) se feront plus pressants dans les années à venir. On notera aussi un besoin accru de logements plus petits pour les jeunes en début de carrière professionnelle.
- La demande en équipements de proximité, d'accueil de la petite enfance et en activité de loisirs et périscolaire.
- La demande en équipement de santé et social, avec probablement une demande accrue pour les personnes âgées.

Les projets en cours sur le territoire

Ces projets sont ceux qui impacteront le quartier à plus court terme puisqu'ils ont été réalisés tout récemment, sont en cours ou projetés à court terme. **Il est important de noter qu'un deuxième CQD (Étangs Noirs) jouxtant le périmètre de Jacquet au sud se déroule en parallèle : les différents projets devraient trouver des synergies.**

Opérations en cours ou prévues à proximité immédiate du périmètre du CQD Jacquet

Projets en cours / réalisés

- Espaces publics et équipements :
 - o Création de la crèche Pilouk (CQD Historique - 2018) ;
 - o Réaménagements chaussée de Gand – Rue Jean Jacquet (Beliris – CQD Rives Ouest, en cours).
- Logements :
 - o Réfection de la maison de repos « Home en résidence » (SLRB – 2019)

Opérations projetées

- Mobilité :
 - o Création d'une promenade verte, « cyclostrade », le long de la ligne 28 (CQD Historique/Beliris – en cours d'étude) ;
- Équipements :
 - o Réaménagement de la rue Herkoliers, rue des Tisserands, rue de l'Armistice et square Vande Sande (CQD Historique/Beliris – en cours d'étude) ;
 - o Politique de la Ville – 2017-2020 :
 - Acquisition d'un terrain rue Stepman pour la création d'un espace mixte communautaire et de bureaux (achat en cours) ;
 - Amélioration des accès sanitaires aux infrastructures sportives de l'école Armand Swartenbroeks (cahier des charges approuvé par le Conseil Communal) ;
 - Amélioration des accès sanitaires aux infrastructures sportives de l'école Oscar Bossaert (dossier d'adjudication approuvé par le Conseil Communal).
 - o Politique de la Ville – 2021-2025 :
 - Espace culturel Cadol (rénovation et activation)
 - Cour d'école Swartenbroeks (aménagement)
 - Jardin des tisserands (aménagement et activation)
 - Création de deux logements rue Neck (SPRB – Politique de la Ville)
 - o FRBRTC
 - Réhabilitation de l'école communale Oscar (fin de chantier prévue en 2021).
- Logements :
 - o SLRB :
 - Construction de 25 logements à l'angle des rue Neep et Jacquet (CQD Historique – en cours) ;
 - o CPAS :
 - Nouvelle aile pour le « Home en résidence » (prévu pour fin 2021).

Enfin, les projets du CQD voisin, Étangs Noirs, seront à considérer ainsi que les futurs projets du CRU 6.

Le CRU 6 « Autour de Simonis » est en phase d'élaboration de programme et couvrira l'ensemble du périmètre, ses projets ne sont donc pas encore arrêtés mais porteront, entre autres, sur (selon les informations disponibles) :

- L'aménagement du parvis de Simonis ;
- Le réaménagement de la Place Étangs Noirs ;
- Les abords de la cyclostrade de la ligne 28.

DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE

Les tableaux des pages suivantes reprennent dans leur dernière colonne l'ensemble des enjeux et opportunités pour le territoire, déclinés par thématique et par critère.

En résumé de cette analyse plus détaillée, certains enjeux transversaux se dégagent pour le territoire :

- La forte densité de population et de bâti dans le périmètre crée des **besoins** sociaux importants en termes **d'espaces fédérateurs et de rencontre**, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. Or ces espaces manquent dans le quartier, ce qui est globalement problématique. Un enjeu central est donc de développer ces espaces (de manière qualitative) pour les **différents publics du quartier** et les mettre en adéquation avec les besoins habitants dans une optique de **cohésion sociale**.
- Parallèlement, le périmètre présente des **espaces verts trop peu diversifiés**, qui ne parviennent pas à satisfaire les besoins de la population. De manière générale, il conviendra de valoriser et préserver ceux existants et de **développer d'autres espaces verts/végétalisés de proximité, sécurisés et aménagés pour tous**. Outre l'intérêt social du développement d'espaces verts, il sera important de travailler sur la **désimperméabilisation** de ce quartier densément bâti et sur la verdurisation de tous les espaces disponibles (toitures, façades, cours de récréation, espaces de mobilité délaissés...) afin de participer au mieux au réseau écologique, à la réduction de l'effet « îlot de chaleur », à la gestion des eaux... La présence d'affluents de la Seine est également à valoriser.
- Cet enjeu permettra d'améliorer le second : la **diminution du bruit** lié au trafic sur les grands axes est un enjeu important pour le quartier car ils conserveront voire renforceront leur fonction automobile. Outre ces grands axes, la réduction de la pression automobile au sein du quartier est un point d'attention pour le projet de programme, entre autres au niveau de **l'application de la zone 30**, pour la sécurité, le bruit, la pollution de l'air, etc. qui impacteront le bien-être général de la population. La **réduction de l'impact du stationnement** sur l'espace public est également un réel enjeu du quartier : libérer de l'espace pour d'autres fonctions tout en permettant aux riverains puissent stationner à une distance acceptable de leur domicile (hors voirie par exemple).
- Même si les évolutions des dernières années sont positives, la **formation et la remise à l'emploi** restent un enjeu du périmètre.
- En termes d'équipements, le développement **d'infrastructures sportives** représente un enjeu majeur de la zone. L'offre culturelle, elle, bien fournie, devrait plutôt être diversifiée. De manière transversale, le développement d'infrastructures de tout type devrait intégrer en son cœur une réflexion intégrée sur la durabilité.
- Le manque d'aménagements confortables et lisibles pour les modes doux est un enjeu important dans le périmètre. Vu son importance dans les réseaux de mobilité active projetés, il conviendra **d'améliorer la qualité des infrastructures piétonnes et cyclistes** du quartier ainsi que l'accessibilité générale pour les PMR.

- Au vu de la densité bâtie et de la qualité du bâti, il semble essentiel de **préconiser la rénovation** plutôt que la construction. Les rénovations devraient également intégrer la problématique de la **diversification du parc de logements** (qu'ils soient sociaux, publics ou privés), tant en termes de taille de logement, de localisation que de type de logement et devraient s'inscrire autant que possible dans des logiques de circularité et de durabilité (recyclage, réemploi, substitution, ...).

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Population et logement	Adéquation offre / demande en logements	<p><u>Diagnostic</u> La population du périmètre est caractérisée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mixité culturelle importante (30% des habitants ne sont pas belges). - une mixité d'âge importante: une très forte présence des très jeunes (0-12 ans) et des adolescents (12-17 ans) dans la plupart des secteurs statistiques du périmètre et une sous-représentation des personnes âgées de 45 ans et plus ; - une expansion démographique dans le quartier légèrement inférieure à celle de la région (respectivement +0,63% et +0,76% entre 2014-2019) mais qui correspond à la tendance communale (+0.62%) ; - une taille moyenne des ménages supérieure à la moyenne régionale (respectivement 2.71 et 2.17) ; - 42.17‰ de la population de la commune dispose d'un revenu d'intégration sociale (RIS) (la moyenne régionale est de 43.74‰) <p>L'offre de logements sociaux dans le périmètre est globalement nettement supérieur à la moyenne régionale (15.94 logements sociaux pour 100 ménages pour le quartier contre 7,99/100 pour la région) mais est fortement contrastée selon les secteurs. Les secteurs statistiques Jacquet et Sainte-Anne présentent une moyenne de 20,80 et 20,16 logements sociaux/100 ménages alors que le secteur Vanhuffel en présente 3,04/100. Tous les logements sociaux du quartier sont gérés par la SISP Log'iris.</p> <p><u>Alternative 0</u> Construction de 27 logements à caractère sociaux ou moyens.</p>		+		La demande en logements sociaux est élevée mais le quartier présente une offre déjà relativement élevée également, de manière disparate (forte diversité en fonction des secteurs statistiques). Il faudra porter attention à la diversification des logements sociaux à venir, tant en termes de taille de logement, de localisation que de type de logement (acquisitif). Vu la densité bâtie, la rénovation est préconisée par rapport à la construction de nouveaux logements.
	Degré de soutenabilité de la densification	<p><u>Diagnostic</u> Le périmètre du Contrat de Quartier Durable est très densément bâti et habité; il y a un manque d'espaces publics qualitatifs propices aux rencontres. La densité du quartier (24.868 hab./km2) est nettement supérieure à la moyenne régionale (7501hab./km2) et est également plus élevée que la moyenne communale (18.489 hab./km2). La "situation de départ" est donc celle d'un quartier et d'une commune déjà très denses. 65% des parcelles sont bâties (moyenne régionale: 48%, moyenne dans le croissant pauvre: 75-80%) et le quartier est très imperméabilisé par endroit, avec des îlots bâtis à ±100%. À d'autres endroits, des espaces ouverts permettent d'aérer le tissu urbain.</p> <p>Le quartier reste très dense mais présente des fonctions diversifiées (équipements et commerces) et bien desservi en TC. Le quartier n'est presque pas repris dans la zone de carence en espaces verts de par la présence de petits espaces verts publics au sein du tissu urbain.</p> <p><u>Alternative 0</u> Réaménagement de la rue Herkoliers, rue des Tisserands, rue de l'Armistice et square Vande Sande.</p>		0		Au vu de ses caractéristiques, il n'est pas souhaitable de densifier le quartier. Un accent doit être porté sur l'augmentation de la qualité de vie des habitants de ce quartier dense: création d'espaces verts, qualité et sécurité pour tous les publics au sein des espaces publics...

	Cohésion sociale	<p><u>Diagnostic</u> D'un point de vue socio-économique, il s'agit d'un des quartiers les plus pauvres de la région (croissant pauvre). De nombreux indicateurs socioéconomiques sont dégradés: - un revenu annuel imposable médian (16.909 euros) inférieur à la moyenne régionale (19.723 euros). Le quartier Jacquet représente le sud "pauvre" de la Commune par rapport aux quartiers du nord plus aisés. - un taux de demandeurs d'emploi dans la population important (14,51% de la population par rapport à une moyenne régionale de 11,38%), dont une majorité de chômeurs longue durée, mais qui baisse régulièrement et significativement depuis 2009. Différentes initiatives locales (ILDE, service emploi) aident à la recherche d'emplois dans la commune. On y trouve aussi des asbl de cohésion sociale (maison de jeunes).</p> <p>Les rares espaces (verts) publics sont utilisés de manière très intense par les habitants, ce qui crée des conflits d'usage et des tensions entre différents groupes.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		Un point d'attention est l'importance des espaces publics (en quantité et en qualité) pour la cohésion sociale.
	Salubrité / biens à l'abandon	<p><u>Diagnostic</u> L'état général de l'espace public, hormis la rue des Tisserands qui est très dégradée, n'est pas problématique et assez qualitatif : dans le nord où de nombreuses rénovations récentes ont eu lieu, le sud, n'ayant pas bénéficié de telles rénovations, a une qualité d'espace public légèrement inférieure.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		<p>Le sud du quartier présente un enjeu de rénovation des espaces publics plus important que le nord.</p> <p>Le parc de logement est relativement vieux et mériterait d'être rénové.</p>

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Emploi et activité économique	Emplois	<p><u>Diagnostic</u> Les statistiques relatives au taux de chômage communal datent de 2017 et n'ont été actualisées depuis qu'à l'échelle régionale ce qui ne permet pas d'évaluer précisément la situation actuelle du périmètre. On constate cependant que les trois secteurs statistiques du périmètre sont fortement marqués par la présence d'un nombre important de demandeurs d'emploi dans la population de 18-64 ans. Si la baisse est tangible sur la décennie écoulée, ces indicateurs restent largement au-dessus des moyennes communale et régionale (respectivement 14.51 et 11.38 en 2019). Par ailleurs la part des demandeurs d'emploi parmi les 18-24 ans dans le quartier est inférieure à la moyenne régionale (respectivement 8.79% et 9.63%). Parmi les demandeurs d'emploi du quartier, 65.57% cherchent du travail depuis plus d'un an (chômage de longue durée). Au niveau communal, outre le secteur statistique 'Sippelberg' (20,17% en 2019), les trois secteurs statistiques du périmètre présentent les plus hauts taux de demandeurs d'emploi de Koekelberg. Différentes initiatives locales (ILDE, service emploi) aident à la recherche d'emplois dans la commune.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		La formation et la remise à l'emploi restent un enjeu applicable à l'échelle aussi bien locale que globale. Les impératifs liés à la durabilité créeront de nouveaux emplois dont la zone pourra bénéficier (construction durable, recyclage, économie circulaire, ...).
	Mixité des fonctions	<p><u>Diagnostic</u> La majeure partie du quartier est affectée en zone d'habitation ou en zone mixte avec quelques poches affectées en zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public (écoles, parc Victoria). L'offre commerciale est assez limitée (125 cellules commerciales dont 18 vides) mais bien répartie géographiquement au sein du périmètre. Elle est fortement orientée sur les commerces alimentaires. Elle s'organise en pôles et en liserés (globalement assez dégradés): - un liseré le long de la chaussée de Gand - un liseré autour de la place Henri Vanhuffel - un liseré autour du carrefour Émile Sergijsels/chaussée de Jette. Il n'existe pas de pôle d'emploi ou de bureaux qui viendraient mixifier le quartier.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		Le développement et la diversification commerciale (notamment les circuits courts, en lien avec le plan Good Food) est un enjeu du quartier ainsi que renouvellement de l'activité dans les différentes cellules vides.

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Cadre de vie	Espaces verts	<p><u>Diagnostic</u> Le périmètre présente plusieurs petits espaces verts publics : parc Victoria, square de Noville, plaine de jeu Herkoliers et deux potagers (pas vraiment publics). Les autres espaces publics amènent une diversité dans les fonctions sociales, mais sont peu verdurisées.</p> <p>Du fait de la présence de ces espaces, la majorité du quartier est situé hors de la zone de carence en espaces verts publics.</p> <p>Le quartier souffre cependant de la qualité et de la diversité de ces espaces : le parc Victoria est le principal espace vert multifonctionnel (espaces ludiques) avec des horaires d'ouvertures définis du périmètre. Il est très fortement fréquenté et ne suffit pas à répondre correctement au besoin en espace vert des habitants. Cette forte fréquentation crée régulièrement des tensions entre les différents visiteurs du parc.</p> <p><u>Alternative 0</u> Aménagement prévu de jardins collectifs rue des tisserands</p>		0		Un des grands enjeux est de verduriser le quartier, de développer des nouveaux espaces verts accessibles au public malgré le peu d'espace disponible.
	Alimentation durable	<p><u>Diagnostic</u> Il y a deux potagers collectifs au sein du périmètre : - les potagers collectifs Simonis (le long des voies ferrées, entre les logements sociaux Schmitz et la résidence des Brasseurs): initiative citoyenne sur des parcelles appartenant à la SNCB avec une dynamique positive qui devrait les développer à l'avenir. - les potagers Schmitz (le long de la rue Schmitz): initiative citoyenne également soumise à une demande importante des riverains et présentant une gestion peu dynamique.</p> <p><u>Alternative 0</u> Amélioration de la gestion du potager Schmidt qui est affecté d'un problème structurel de prise de décision collégiale. Un premier coaching par un expert du groupe Velt était en passe d'échouer (et a été interrompu par la crise sanitaire).</p>		0		Un enjeu est d'améliorer les projets d'agriculture urbain déjà en place dans le quartier et, éventuellement, d'en développer de nouveaux. Une piste de débouché pour des produits issus de l'agriculture urbaine locale serait de les intégrer à des circuits courts impliquant les cantines des équipements communautaires locaux (crèches, écoles, homes, ...).
	Qualité du cadre de vie	<p><u>Diagnostic</u> Plusieurs constats sont faits en matière de bien-être dans le périmètre: - La commune de Koekelberg a entrepris de manière fructueuse des efforts importants en matière de propreté publique (la satisfaction des habitants du quartier est 2x supérieure à celle des habitants des communes limitrophes). La problématique des dépôts clandestins restent cependant importante. - Une rivalité, un besoin de distinction et une méfiance existent du côté de Koekelberg vis-à-vis de Molenbeek. En particulier au niveau des bas de ces deux communes, les gens du bas de Koekelberg ne souhaitant pas être assimilés au bas de Molenbeek. Ce rapport embarrassé et tendu entre ces deux communes s'exprime assez clairement tout le long du côté sud du périmètre: un "effet muraille" au niveau des rue Schmitz et Van Hoegaerde (les ensembles de logements sociaux et la copropriété Les Brasseurs faisant tampon entre l'espace communal koekelbergeois et le "monde" molenbeekois de la chaussée de Gand); on constate que les rues du périmètre adjacentes à la chaussée de Gand (Antoine Court, Philippe Piermez, Schmitz, Van Hoegaerde) sont parmi les moins bien entretenues au niveau de l'espace public et visiblement aussi peut-être aussi parmi les plus insalubres du périmètre sur le plan du logement. Sur le plan des usages, elles sont aussi très peu fréquentées (Antoine Court, Philippe Piermez en particulier), une atmosphère qui tranche avec le tumulte de la chaussée de Gand.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		Un enjeu important sera de travailler sur les frontières physiques et mentales qui cloisonnent le quartier. Un autre enjeu sera de développer des îlots de fraîcheurs afin d'améliorer le confort thermique dans l'espace public.

Création de repères symbolique et paysage urbain	<p><u>Diagnostic</u></p> <p>Le quartier fait partie de la première couronne urbaine de la région et situe proche de son centre. Le quartier a un passé industriel toujours lisible dans le tissu urbain malgré de nombreuses démolitions (qui ont laissé la part belle au développement de la fonction d'habitation).</p> <p>L'urbanisation, au 19ème siècle, s'est faite de manière globalement qualitative: on compte 418 petites et grandes constructions sont aujourd'hui jugées dignes d'intérêt par l'urbanisme régional et figurent dans l'inventaire Irismonument.</p> <p>Plusieurs espaces ouverts sont présents sur le territoire: Place Henri Vanhuffel, Parc Victoria, Square de Noville, potagers collectifs.</p> <p>Les continuités urbaines avec Molenbeek sont clairement observables. Dans certaines parties du sud du périmètre rien ne permet d'identifier le passage d'une commune à l'autre. Les frontières physiques et mentales sont plus nettes avec la partie haute de Koekelberg (la plupart des rues perpendiculaires à la Chaussée de Gand sont courtes et aboutissent sur des carrefours "en T", ce qui limite la porosité et donne un sentiment de fermeture. Les limites physiques au nord et à l'ouest sont très marquées (Boulevard Léopold II et les infrastructures ferroviaires).</p> <p>Sur le côté ouest du périmètre CQD, au-delà du chemin de fer, les hautes tours de logement délabrées rue Mahatma Gandhi marquent la limite communale avec une symbolique forte.</p> <p>Il y a quatre arbres remarquables dans le périmètre.</p> <p><u>Alternative 0</u></p> <p>/</p>		0	/	

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Equipements	Accueil de l'enfance	<p><u>Diagnostic</u> Si l'offre de crèches est globalement bonne sur le périmètre (0.40 alors que la moyenne régionale est de 0.38) , elle reste malgré tout insuffisante pour répondre à la demande. Les 5 établissements d'accueil totalisent 172 places.</p> <p>Le périmètre est particulièrement bien doté en structures scolaires (12 établissements). Les écoles communales francophones et néerlandophones ainsi que les écoles du réseau libre couvrent l'ensemble du territoire du CQD et permettent de proposer un éventail complet aux citoyens de la commune</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		Sans être essentielle pour le quartier, cette thématique restera un enjeu à l'échelle de la Région.
	Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)	<p><u>Diagnostic</u> <i>Sport:</i> Maillage jeux et ludicité des espaces publics assez pauvre: seules deux plaines de jeux (très peu équipées) sont relevées dans le quartier. L'unique salle de sport du quartier est le Centre Sportif Victoria (abrite un terrain multisports, un dojo, une salle de danse et une salle polyvalente) <i>Culture:</i> L'offre culturelle est diversifiée même si les lieux de culture semblent un peu intimes et souffrent quelque peu d'un manque d'ouverture sur le quartier. On compte: - la ludothèque Jakadi - la bibliothèque francophone - la salle Cadol pour spectacles et manifestations culturelles - la maison Stepman pour les ateliers et expositions artistiques. On compte aussi quelques structures à destination de la jeunesse. Patro de Notre-Dame de la Joie, association des jeunes marocains, la maison de jeunes Mosaïc, la maison en couleurs et le forum koekelbergeois qui occupe l'actuel espace KASA...qui ne permettent cependant pas de répondre à la demande structurelle très forte d'une population jeune. <i>Social :</i> CPAS de Koekelberg, le Home Jourdan, le service d'aide social à domicile, le service prévention de la commune, l'armée du salut, plusieurs asbl travaillant avec des publics précarisés. <i>Santé?</i></p> <p><u>Alternative 0</u> Amélioration des accès sanitaires aux infrastructures sportives de l'école Armand Swartenbroeks (cahier des charges approuvé par le Conseil Communal) ; Amélioration des accès sanitaires aux infrastructures sportives de l'école Oscar Bossaert (dossier d'adjudication approuvé par le Conseil Communal). Espace culturel Cadol (rénovation et activation)</p>		0		<p><i>Santé?</i> En termes de sport, des infrastructures de tout type sont à développer. L'offre culturelle est également à développer et diversifier pour répondre aux besoins des habitants. Les nouveaux impératifs de durabilité devront également être repris dans les réflexions sur le développement de nouvelles infrastructures.</p>

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Environnement	Cycle de l'eau	<p><u>Diagnostic</u> Le quartier se trouve à la confluence de deux affluents de la Senne et regroupait de nombreux étangs jusque dans les années 50 (se traduisant aujourd'hui en "zone potentiellement humide" d'environ 4 ha transversale à la zone d'est en ouest). La présence des micro-affluents de la Senne se marque en termes d'aléas inondation. Les rues de Ganshoren et Tisserands, situées sur le tracé du Parucq, présentent un risque élevé. 65% des parcelles sont bâties (moyenne régionale: 48%, moyenne dans le croissant pauvre: 75-80%). Le quartier est très imperméabilisé par endroit, avec des îlots bâtis à ±100%.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		<p>La présence d'affluents de la Senne au sein du quartier est une réelle opportunité à valoriser, tant pour le développement de la faune et de la flore, de la gestion des eaux que du développement d'espaces verts publics qualitatifs. La désimperméabilisation est à développer au maximum, ainsi que l'accueil de la nature au niveau des bâtiments (toitures vertes, façades vertes liées au sol, accueil de la faune...).</p> <p>Les espaces publics sont à végétaliser au maximum afin de développer le réseau écologique et l'accueil de la faune et de la flore tout en permettant une gestion plus naturelle des eaux de ruissellement (arbres en voirie avec pieds protégés, rues-parc, végétalisation des espaces de mobilité délaissés...) et une régulation du microclimat (diminution des îlots de chaleur...).</p> <p>En outre, le développement de la nature est une opportunité pour améliorer le cadre de vie du quartier (aires de jeu en contact avec la nature, végétalisation des cours d'écoles, nouveaux espaces verts, diversification des plantations pour amener de la couleur et des odeurs...)</p> <p>La situation semble propice à la mise en place d'une réflexion autour du maillage bleu et vert et à une bonne gestion des eaux (pluviales notamment) à échelle des futurs projets du CQD par exemple.</p> <p>Les travaux sur les moineaux pourraient être un levier pour la sensibilisation à l'environnement.</p>
	Changements climatiques et résilience	<p><u>Diagnostic</u> - L'ensemble du périmètre du CQD est repris en "zone chaude». On y constate une température moyenne plus élevée que la moyenne régionale mais le quartier présente, de par les espaces verts et quelques intérieurs d'îlots végétalisés, des zones plus fraîches. On constate cependant un manque d'eau qui permettrait encore de rafraichir le quartier. - La majorité des îlots du quartiers présentent un taux de verdunisation compris entre 0 et 30%.</p> <p>Les voiries sont relativement peu arborées, les voiries du sud du périmètre ne l'étant pas du tout.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		
	Faune et flore	<p><u>Diagnostic</u> Deux éléments principaux participent au développement de la biodiversité dans le quartier (la zone de développement à l'arrière du talus de l'îlot Stepman et la continuité verte traversant le périmètre d'est en ouest).</p> <p>L'ensemble du périmètre est trop peu végétalisé: le CBS par îlot au sein du quartier ne dépasse pas les 0.3 (îlot CityDev), plusieurs îlots dépassent les 0,2 et les 0,1 et quelques îlots sont très peu favorables à la biodiversité.</p> <p>Un groupe « Moineaux 1080 » est actif dans le quartier Étangs Noirs au sud s'occupant des colonies de moineaux qui sont également présentes à Jacquet.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		
	Maillage vert et bleu	<p><u>Diagnostic</u> Quelques espaces ouverts et végétalisés participent activement au maillage vert (Les talus de la ligne 28, l'axe Victoria/tisserands/étangs noirs, le square de Noville, la plaine de jeux Herkoliers). La continuité verte prévue au PRDD n'est pas du tout mise en oeuvre.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		

	Sols, sous-sols	<p><u>Diagnostic</u> Le passé industriel du lieu se lit dans son sol. Beaucoup de parcelles potentiellement polluées sont identifiées par Bruxelles Environnement: de nombreuses parcelles sont reprises comme potentiellement polluées (catégorie 0), dont certaines présentent des superficies importantes; plusieurs parcelles sont (légèrement) polluées sans risque (catégories 2 et 3); quelques unes sont également cours d'étude ou de traitement (catégorie 4).</p> <p>Le relief est relativement plat au vu de la situation du quartier dans la vallée de la Senne.</p> <p>Le taux d'impermabilisation du quartier est élevé mais quelques poches sont désimperméabilisées.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		<p>Un point d'attention sera à porter à la pollution du sol dans le cadre du développement de projets de quartier. La mise en place de processus alternatifs de dépollution pourrait être une opportunité pour certains projets ou zones.</p> <p>Pour le programme du CQD, on s'assurera que les parcelles potentiellement mobilisables sont ou non reprises dans l'une ou l'autre des catégories de l'état du sol. En fonction de cela, la fiche projet est rédigée de manière à intégrer cette problématique dès le départ et s'intégrer dans la stratégie Good Soil.</p>
	Pollution de l'air	<p><u>Diagnostic</u> Les seules informations disponibles sont l'exposition au Black Carbon (2017). En bordure du périmètre, on voit que le boulevard Léopold II est impacté par une concentration moyenne de black carbon importante de 3-4 µg/m3 mais inférieure aux moyennes des grands axes régionaux dont les concentrations montent jusqu'à 6 µg/m3. C'est dans la maille habitée que les concentrations sont les plus importantes. Un "effet canyon" explique ces concentrations élevées dans les voiries étroites, non-continues et perpendiculaires aux axes avec une charge de trafic importante (ex: rue de la Sécurité, rue Houzeau de Lehaie, rue Antoine Court, rue Philippe Piermez).</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		<p>La pollution de l'air est un enjeu bruxellois global qu'il convient de traiter à tous les niveaux possibles. Elle est donc un enjeu ici comme ailleurs : développement de l'utilisation du vélo, des transports en commun, restrictions liées à la voiture (circulation et stationnement), production de chaleur moins polluante, plantation d'arbres, ...</p>
	Confort acoustique et vibratoire	<p><u>Diagnostic</u> Les axes bordant le quartier sont fort impactés par le bruit (Léopold II, Chaussée de Gand, voies de chemin de fer). L'analyse du niveau annuel moyen du bruit multi-exposition datant de 2016 démontre l'importance des décibels générés par le trafic sur ces axes (de 60 à 70 db(A) avec des poches ponctuelles à >70 db(A)). Dans le cœur du périmètre, on note des niveaux de nuisances sonores non problématiques (les intérieurs d'îlots sont généralement à < 45 db(A)). Les axes les plus bruyants sont: - Le collecteur de quartier (rues Schmitz, Jacquet, de l'Église Sainte-Anne) avec des moyennes sonores de 60 à 65 db(A); - La Chaussée de Jette avec une moyenne sonore de 55 à 60 db(A). Le train et le tram représentent également des nuisances acoustiques et vibratoires. Les espaces publics étant peu nombreux, d'autant plus au regard de la densité du quartier, ils sont intensément fréquentés, ce qui induit également des bruits liés aux activités et à la présence de population à l'extérieur. On notera par exemple le Parc Victoria et la place Vanhuffel.</p> <p>La majorité du quartier est reprise comme zone de confort acoustique "quartier" à protéger, et la partie sud dans une zone à créer.</p> <p><u>Alternative 0</u> La mise en place du plan Good Move devrait apaiser le quartier également en termes de bruit lié au trafic, mais le quartier n'est pas encore repris dans les CLM prioritaires de la Région ou de la Commune. Les grands axes en bordure de périmètre resteront néanmoins fréquentés.</p>		0		<p>La diminution du bruit lié au trafic sur les grands axes est un enjeu pour le quartier. La mise en place progressive du Plan Good Move est un élément qui devrait améliorer une partie du problème, mais certains grands axes conserveront voire renforceront leur fonction automobile. De manière générale, la réduction de la pression automobile et le bruit lié au sein du site est un point d'attention pour le projet de programme. La multiplication des espaces verts permettrait de diluer leurs fréquentation et, par la même occasion, leurs nuisances.</p>

	Energie	<u>Diagnostic</u> Le bâti est plus rénové dans le nord du périmètre. Le quartier se situe juste en-dessous de la moyenne régionale en ce qui concerne les primes à la rénovation. <u>Alternative 0</u> /		0		La rénovation est un enjeu pour l'ensemble des bâtiments du quartier, à faire en lien avec les enjeux d'économie circulaire et de durabilité (stimulation de panneaux solaires, développement de communauté d'énergie, production locale d'énergie , ...).
	Ressources	<u>Diagnostic</u> On compte également deux composts collectifs (un dans le potager Simonis et l'autre dans le potager Schmidt). Il n'existe pas de repair café dans le quartier ou d'entreprises connues pour leur circularité. <u>Alternative 0</u> /		0		Sans être un enjeu spécifique local, la thématique est à considérer dans l'ensemble des projets, qu'il s'agisse de projet de rénovation ou de mise en contact d'entreprises, d'associations, d'appels à projets etc.

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Mobilité	Accessibilité des transports en communs	<p><u>Diagnostic</u> Le quartier est entouré de lignes de transports en commun à haute capacité constituant des corridors de mobilité: passage des lignes de métro à l'ouest, au nord et au sud du périmètre. De ce fait, la desserte du quartier est globalement excellente. Le périmètre est connecté à plusieurs lignes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - métros (1,2,5 et 6) - bus STIB (13, 20 et 89 qui permettent de rejoindre rapidement les lignes de tram 9 et 19). <p>Cette offre considérable ne doit cependant pas cacher le fait que le coeur du quartier présente une couverture un peu moins bonne.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		Le quartier étant très bien desservi, il s'agit plutôt d'améliorer l'accès pour tous publics (en ce compris les PMR), le sentiment de sécurité et de propreté aux arrêts. Améliorer encore la desserte des zones centrales du quartier améliorerait encore le service.
	Circulation motorisée	<p><u>Diagnostic</u> Les charges de trafic sont importantes sur les grands axes bordant le périmètre. L'axe Chaussée de Gand, place des Etangs Noirs et rue Piers est régulièrement saturé. Tous les axes intérieurs au quartier sont intégralement versés dans le régime de vitesse de 30km/h. Les carrefours à forte concentration d'accidents sont tous en bordure du périmètre. Au cœur du périmètre, il n'y a pas de ZACA même si on relève des vitesses et comportements inappropriés et une problématique de sécurité routière particulièrement sur l'axe Jacquet/Sainte-Anne. Le taux de motorisation des ménages en 2019 est de 49%. Le stationnement automobile mobilise énormément d'espaces publics dans le quartier: on y compte 1023 places (toutes réglementées en zone bleue), et un taux d'occupation moyen de 85%</p> <p><u>Alternative 0</u> Le plan Good Move place l'ensemble du quartier dans le réseau de quartier ce qui devrait se traduire, lors de sa mise en oeuvre, par une diminution significative du trafic routier particulièrement sur les axes Gand/Piers et Jacquet/Eglise Sainte Anne.</p>		+		La mise en œuvre du plan Good Move via les CLM (qui n'est pas encore prévu pour le quartier) devrait aider à apaiser le quartier. La réduction de l'impact du stationnement sur l'espace public est un réel enjeu du quartier : libérer de l'espace pour d'autres fonctions tout en garantissant que les riverains puissent stationner à relative proximité de leur domicile (même hors voirie). Un des enjeu est aussi la mise en œuvre effective des limitations de vitesse à 30km/h.
	Vélo	<p><u>Diagnostic</u> Dans le périmètre, les aménagements cyclables se résument aux marquages au sol y compris dans les rues qui ont été rénovées récemment On compte 4 stations Villo dans le périmètre ou en bordure de celui-ci.</p> <p>Il y a pour le moment 23 dispositifs pour le parking vélo sur l'espace public qui comptabilisent une offre totale de 150 places pour les vélos. Cela ne suffit pas puisqu'on constate de nombreux vélos stationnés même de nuit dans l'espace public (81 dans le périmètre lors du relevé 2020 du BRAT). Les maisons étant relativement anciennes et souvent divisées, il existe généralement peu de place à l'intérieur pour stationner plusieurs vélos (par ménage).</p> <p><u>Alternative 0</u> Aménagements prévus de la promenade cyclo-piétonne ("cyclostrade") le long de la L28. Aménagements prévus de l'ICR n°11 Ganshoren - Molenbeek (à intégrer avec la trame verte) Aménagements prévus du RER vélo Léopold II qui donnera accès direct au centre.</p>		+		Le vélo avait déjà le vent en poupe ces dernières années, mais la récente situation liée au Covid19 a encore renforcé la tendance. La question du stationnement vélo pour le public local est un enjeu du quartier. Accompagner le développement des vélos cargos sera également un enjeu du quartier, tant pour différentes entreprises que pour les utilisateurs privés.

	<p>Piétons / PMR</p>	<p><u>Diagnostic</u> Les aménagements pour piétons et PMR sont assez pauvres dans l'ensemble du périmètre et il n'existe pas de stratégie globale pour améliorer cet état de fait.</p> <p><u>Alternative 0</u> La commune dispose d'un PCM qui permet de coordonner la stratégie piétonne/PMR dans le périmètre.</p>		0		<p>Une stratégie globale de développement priorisé d'infrastructures facilitant le report modal des déplacements vers la mobilité active est à développer et mettre en œuvre.</p>
	<p>Alternatives à l'automobilité</p>	<p><u>Diagnostic</u> Une station Cambio se trouve dans le périmètre, au sud près du Square Noville et une se trouve à proximité du périmètre, au nord, Avenue de la Liberté (le long du parc de la Basilique). On compte 4 stations Villo dans le périmètre ou en bordure de celui-ci. Il n'y a aucune station Zencar dans le périmètre pour l'instant.</p> <p><u>Alternative 0</u> /</p>		0		<p>Dans le cadre d'une politique globale, des services de mobilités devraient être développés afin d'accompagner le report modal depuis la voiture individuelle.</p>

PHASE 2 :

Analyse des incidences environnementales du
projet de programme du CQD

1. Processus itératif

La seconde phase du RIE a été réalisée selon le processus suivant :

- Avant l'élaboration du projet de programme, une réunion de travail a permis au bureau d'étude du RIE et à celui en charge de la rédaction du programme d'échanger à propos des conclusions du bilan de référence du RIE. Le bureau en charge du programme a ainsi pu intégrer à son projet de programme les grands enjeux environnementaux et les opportunités relevées.
- Le programme a fait l'objet d'une analyse générale selon les critères environnementaux définis en phase 1. Les remarques et recommandations qui ont été faites lors de cette analyse ont permis d'adapter les fiches projets en fonction.

Les documents qui suivent présentent une analyse du projet de programme tel qu'il se présente après ces deux étapes. Les remarques et recommandations déjà faites au bureau d'études ont été, d'une part, intégrées dans la dynamique de développement des projets et se trouvent, d'autre part, dans les différentes fiches projets du programme. Les différents détails sont disponibles pour l'administration en charge de la rédaction des Cahiers Spéciaux des Charges des différents projets.

2. Structuration de la phase 2

L'analyse RIE suit la trame suivante :

- . [Document 5](#) : présentation synthétique du projet de programme du Contrat de Quartier Durable
- . [Document 6](#) : Analyse de la concordance des objectifs du projet de programme avec ceux des plans et programmes pertinents au regard du périmètre (régionaux, communaux, locaux...)
- . [Document 7](#) : Analyse environnementale du projet de programme et tableau de synthèse par projet

L'analyse environnementale du programme est réalisée par thématique et par critères définis dans la phase 1 selon les principes ci-dessous :

Mesure	Description
Effet	Description des effets de la mesure. Ils peuvent être positifs, neutres ou négatifs.
Impact / portée de la mesure	L'impact de la mesure peut être soit <ul style="list-style-type: none">- Global, s'il touche l'ensemble de la population ou de la superficie du projet- Limité, s'il n'en concerne qu'une partie (ex : un espace public, un groupe de bâtiments, une tranche de la population...)
Permanence / durée de l'incidence	La mesure peut être permanente ou temporaire, réversible ou irréversible

Pour chaque critère il s'agira :

- De vérifier que les grands enjeux du bilan de référence ont été pris en compte
- De mettre en valeur des points d'attention ou les éventuelles incidences négatives du projet de programme
- Le cas échéant de faire des recommandations qui pourront ensuite être prises en compte lors de la rédaction des cahiers des charges pour la phase opérationnelle du CQD.

3. Méthode d'analyse des incidences

La méthode d'analyse est la suivante :

Analyse détaillée

Pour chaque projet une note a été attribuée par critère (définis dans la phase 1 du RIE) en fonction de l'incidence du projet :

+	Incidences positives
o	Incidences neutres / absences d'incidences
-	Incidences négatives
?	Point d'attention ou de vigilance sur le projet

Exemple : extrait du tableau d'analyse du projet 1.2

critères	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre	Incidences du projet 1.2		Recommandations pour le projet 1.2
Circulation motorisée	<p>La mise en œuvre du plan Good Move via les CLM (qui n'est pas encore prévu pour le quartier) devrait aider à apaiser le quartier.</p> <p>La réduction de l'impact du stationnement sur l'espace public est un réel enjeu du quartier : libérer de l'espace pour d'autres fonctions tout en garantissant que les riverains puissent stationner à relative proximité de leur domicile (même hors voirie).</p> <p>Un des enjeu est aussi la mise en oeuvre effective des limitations de vitesse à 30km/h.</p>	Le public visé étant riverain et/ou adolescent, l'augmentation du trafic lié aux activités développées sur le site devrait être limité aux activités sportives (public cible moins local).	/!\	<p>Evaluer les besoins en stationnement courte (Kiss&Ride) et moyenne durée pour les activités développées dans l'ilot et assurer le stationnement en fonction, afin d'éviter un report sur les rues adjacentes, déjà saturées et dont la capacité va diminuer avec les autres projets du CQD.</p> <p>Intégrer la réflexion sur une potentielle poche de stationnement, qui pourrait servir de compensation pour les autres projets du CQD, par exemple ceux relatifs à l'espace public (abords du parc victoria, rue jaquet), proches.</p>
Vélo	<p>Le vélo avait déjà le vent en poupe ces dernières années, mais la récente situation liée au Covid19 a encore renforcé la tendance.</p> <p>La question du stationnement vélo pour le public local est un enjeu du quartier.</p>	Public local visé donc a priori augmentation du nombre de vélos accédant à l'ilot.	+	Installer un ou plusieurs espace(s) de stationnement qualitatif et en quantité suffisante pour vélos et vélos cargo pour desservir les nouvelles activités, en lien avec la Cyclostrade.

Dans tous les tableaux de cette phase 2 du RIE, les colonnes de gauche sont identiques et suivent le même ordre :

- Deux colonnes reprennent la thématique puis le critère
- Une colonne reprend la couleur attribuée au bilan de référence (cf. phase 1)
- Une colonne décrit les impacts du projet sur le critère
- Une colonne reprend la note attribuée selon les incidences du projet (voir ci-dessus)

Les recommandations spécifiques par projet ont été intégrées directement dans les fiches individuelles des projets pour pouvoir être intégrées dans les cahiers des charges au moment des appels à projet.





Synthèse des incidences



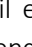

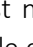

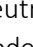

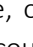

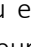

Une synthèse des conclusions issues de ces analyses est présentée dans le document 7 :

- Un texte reprend les principales incidences et recommandations par thématique ;

- Un tableau reprend, par thématique et critère, l'ensemble des notes des différents projets et un bilan global qui s'y rapporte.

Au regard de l'évaluation de chaque critère, ce bilan a été réalisé en fonction du fait que l'ensemble des projets (projet de programme) a un impact global sur le critère : soit il l'améliore, soit il le détériore, soit il est neutre, ou encore il peut l'améliorer uniquement à certaines conditions. Ce bilan reprend le code couleur suivant :

	Détérioration du critère
	Recommandation ou vigilance sur le projet
	Amélioration du critère
	Sans impact ou impact minime ou neutre

critères	Bilan de référence	1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2	CCL des impacts	
Espaces verts		0	0	0	0	0	0	0	o	o	+	o	o	+	o	o	o	o	o	o	o	
Alimentation durable		0	0	0	0	0	0	0	o	o	o	+	o	o	+	?	o	?	o	?	o	
Accord de rentière		+	0	0	0	0	0	0	o	o	o	o	o	o	o	o	o	?	o	o		
Autres équipements (sanct/voies/culture/loisir)		0	+	+	+	0	+	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	?	o	?	o	
Cycle de l'eau		0	0	0	0	0	0	-	+	?	?	?	?	?	o	+	+	o	?	o		
Changements climatiques		0	?	?	0	0	0	0	+	?	?	?	?	?	o	+	+	o	o	o		

Extrait du tableau d'analyse globale

Table des matières

DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES	7
DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES	10
DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD.....	28

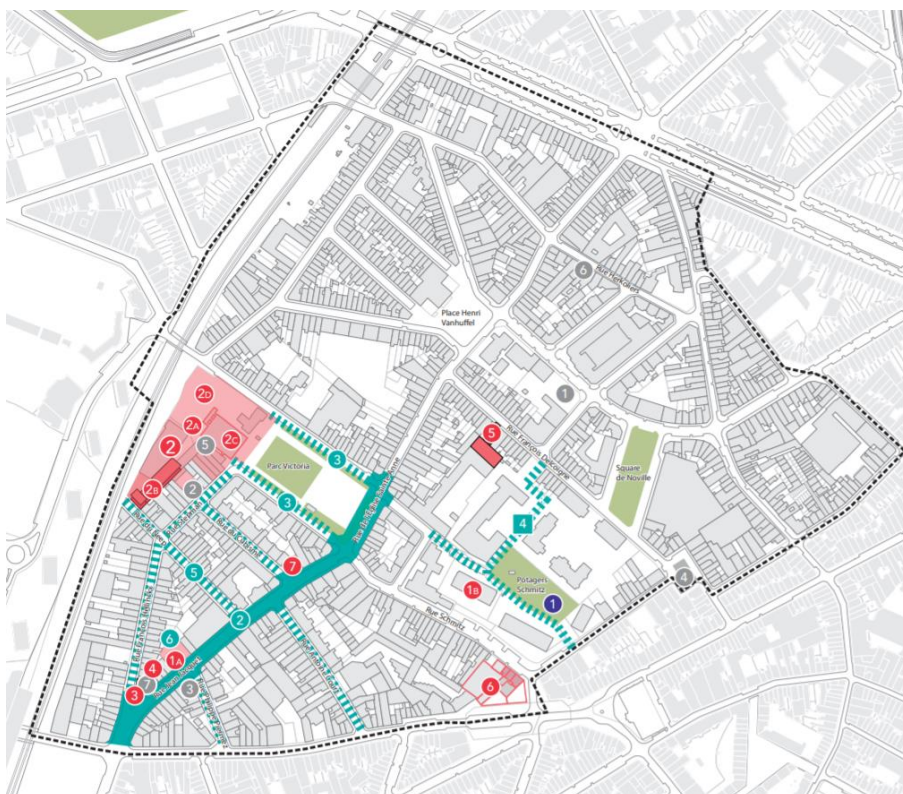
DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES

Les grands principes liés au projet de programme

Sur base des enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que des rencontres citoyennes, les grands objectifs transversaux au projet de programme sont les suivants :

- L'espace public comme pilier pour les interventions dans le cadre du CQD : vu la densité bâtie du quartier, aérer et végétaliser le quartier et offrir des espaces ouverts qualitatifs aux habitants est nécessaire
- Réparer le tissu urbain et trouver de la place : améliorer le bâti existant et traiter la question des dents creuses, des pignons aveugles particulièrement aux angles de vue (notamment Place des Etangs Noirs).
- Répondre aux problématiques socio-économiques : développer un programme pour renforcer les actions citoyennes et associatives locales afin de plus facilement faire ressortir les problématiques des habitants.
- Répondre aux besoins de la jeunesse : la nécessité de développer des équipements sportifs et/ou culturels, l'importance de renforcer les structures de lutte contre le décrochage scolaire ou encore l'envie de nombreux jeunes de développer des initiatives pour eux et pour le quartier.
- Inscrire le quartier dans le maillage vert et bleu : créer des connexions et continuités fonctionnelles et végétales entre les espaces verts existants afin de créer une première trame verte de ce maillage.

Pour rappel, le projet de programme doit répondre à l'ordonnance relative aux Contrats de Quartier Durable (création de logements...).



Projet de programme
© Citytools

Les projets

Logements

Création de 12 logements communaux sociaux ou assimilés de différents types :

- Projet 1.3 - 2 logements communaux au-dessus d'un équipement de quartier.
- Projet 1.4 - 4 logements assimilés sociaux : deux logements en rez de chaussée et R+1 de +- 145m² et deux de +-70m² en R+2.
- Projet 1.7 – 6 logements publics au-dessus d'une maison médicale pour un total de +-350m².



Partie des bâtiments concernés © Citytools

De plus, l'opération 5.6 prévoit l'établissement d'un « guichet logement » ayant pour mission l'aide à la rénovation et à l'amélioration du bâti.

Equipements

Equipements à destination de la petite enfance, de la jeunesse, des filles/femmes et des nombreuses associations du quartier :

- Projet 1.1 - Crèche francophone communale de 49 places (7 de plus que l'existant)
- Projet 1.2A – Maison de la jeunesse à destination des adolescents
- Projet 1.2B – Occupation temporaire de bâtiment communaux sur l'îlot Neep-Stepman
- Projet 1.5 – Rénovation de la salle Cadol
- Projet 1.7 – Création d'une maison médicale en rez-de-chaussée d'un immeuble acquis

Espaces publics

6 opérations du projet de programme concernent spécifiquement la requalification de l'espace public et du maillage urbain :

- Projet 3.1 – Etude pour le réaménagement des espaces publics du CQD et de mobilité
- Projet 3.2 – Aménagement de la rue Jean Jacquet et d’une partie de la rue de l’église Saint-Anne
- Projet 3.3 – Pourtour du parc Victoria avec extension du parc et intervention sur la rue de Ganshoren
- Projet 3.5 – Réaménagements de rues locales dans le sud du périmètre
- Projet 3.6 – Plaine de jeux de quartier en intérieur d’îlot (liée au projets 1.1. et 3.2)

Apaisement du quartier

L’apaisement du quartier passera par plusieurs opérations dans l’espace public :

- Projet 3.2 – Aménagement de la rue Jean Jacquet et d’une partie de la rue de l’Eglise Saint-Anne
- Projet 3.4 – Cheminements apaisés au cœur de l’îlot Schmitz
- Projet 3.5 – Réaménagement ponctuel du réseau de rues locales pour une surface d’environ 1.000m² (projet transversal participant également tant à l’amélioration des espaces publics qu’au développement de la nature).

Développement de la nature

4 opérations à visées explicitement environnementales sont prévues dans le projet :

- Projet 3.3. prévoyant le réaménagement des pourtours du parc Victoria (extension du parc et végétalisation de 900m²).
- Projet 4.1 prévoyant des aides pour les deux potagers du périmètre (investissement en outillage et infrastructure ainsi qu’une aide organisationnelle).
- Projet 4.2 prévoyant un budget pour la plantation d’arbres dans le périmètre.
- Projet 4.3 prévoyant des incitants et des facilitations pour végétaliser les façades

Déploiement des associations locales

Les projets de la section 5 visent au développement d’activités en lien avec la jeunesse, le soutien à la parentalité, l’emploi, la formation, l’apprentissage des langues, le genre et l’espace public, éducation au milieu/environnement et l’intergénéralité.

Projets citoyens

Le CQD mettra à disposition des budgets « citoyens » (opération 6.1) et des budgets « jeunesse » (opération 6.2) qui permettront de financer, tout au long du CQD, différents projets.

DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Il s'agit en préambule de cette seconde phase de s'assurer de la concordance du projet programme du CQD avec les plans et programmes en vigueur qui ont été jugés pertinents au regard du territoire et des enjeux définis dans la phase 1.

Pour chacun des plans / programmes retenus, l'étude qui suit s'attache à vérifier que les objectifs et le projet de programme du CQD sont cohérents avec ceux du plan / programme.

Plans et programmes	Pertinence pour le CQD
Plans internationaux	
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) – révision 2006	Non, intégré dans les plans inférieurs
Europe 2020, stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive	Non, intégré dans les plans inférieurs
Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020 (2011)	Non, intégré dans les plans inférieurs
Directive européenne pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Natura 2000) - 1992	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans nationaux	
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans régionaux	
Plan Régional de Développement Durable - 2018	Oui
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013	Oui
Règlement Régional d'Urbanisme - 2006	Non
Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) - 2013	Non
Plan Logement - 2008	Non
Plan QUIET.BRUSSELS - 2019	Oui
Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	Oui
Plan Nature - 2016	Oui
Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	Oui

Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	Oui
Plan taxi - 2017	Non
Plan Marchandise- 2013	Non
Plan Canal - 2014	Non, pas dans la zone
Schéma de développement commercial - 2008	Non
Stratégie Good Food - 2015	Oui
Stratégie Good Soil - 2020	En cours de réalisation
Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	Oui
Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019	Oui
Plan lumière régional	Non
Masterplan Stationnement Vélo - 2021	Oui
Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013	Oui
Plans communaux	
Plans Particuliers d'affectations du sol (PPAS)	Oui
Agenda 21 – Programme Action Climat 2019	Bientôt à l'étude
Plan communal de mobilité (PCM) - 2008	Oui (ancien, adopté en 2011, devra être actualisé suite au plan Good Move)
Plan d'Action Communal de Stationnement (PACS)	Non
Plans locaux	
/	/

Analyse

Les pages suivantes reprennent, pour chaque Plan/Programme analysé, une fiche décrivant ses aspects/objectifs/mesures en lien avec le CQD, puis une analyse de la concordance du projet de programme du CQD avec ceux-ci.

Plan régional de développement durable PRDD - 2018

Echelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

La liste suivante reprend les axes de développement et les stratégies correspondantes avec lesquels le programme du CQD devra être conforme :

- *Axe 1 : mobiliser le territoire pour construire l'armature du développement territorial et développer de nouveaux quartiers :*
 - *Stratégie 1 : Mobiliser le potentiel et les ressources foncières*
 - *Stratégie 2 : proposer une densification maîtrisée*
 - *Stratégie 3 : actions futures pour le logement social à Bruxelles*
- *Axe 2 : Mobiliser le territoire pour développer un cadre de vie agréable, durable et attractif :*
 - *Stratégie 1 : les équipements comme support de la vie quotidienne*
 - *Stratégie 2 : les espaces publics et les espaces verts comme supports de la qualité du cadre de vie*
 - *Stratégie 3 : améliorer l'équilibre entre les quartiers*
 - *Stratégie 4 : défendre et promouvoir le patrimoine urbain comme vecteur d'identité et d'attractivité*
 - *Stratégie 5 : renforcer le paysage naturel*
 - *Stratégie 6 : préserver et améliorer le patrimoine naturel régional*
- *Axe 3 : Mobiliser le territoire pour le développement de l'économie urbaine*
 - *Stratégie 3 : soutenir l'économie de proximité et l'emploi local*

L'ensemble du périmètre est classé en Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU), arrêtée en 2016. La zone prioritaire de revitalisation répond ainsi au principe de concentration des aides et des programmes (e.a. CQD, CRU, Politique de la Ville, primes à la rénovation et à l'embellissement du bâti, zone d'économie urbaine stimulée,...) afin de garantir l'effet des investissements publics dans les zones les plus défavorisées.

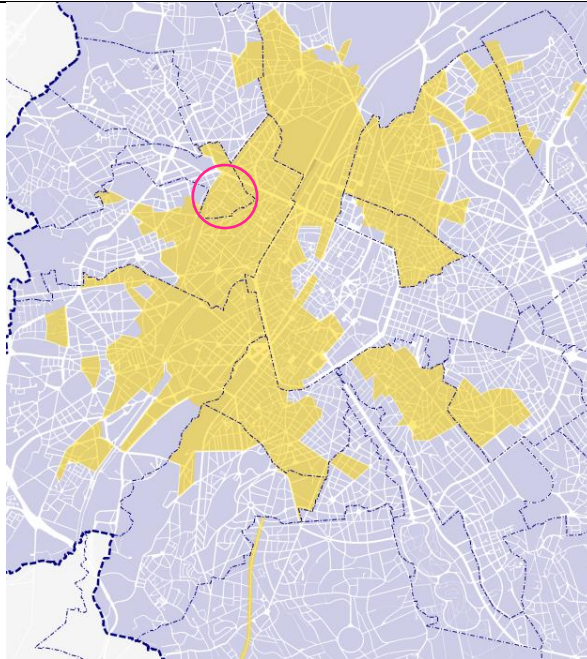
Notons que le périmètre est également classé au PRDD en *zone prioritaire de verdoisement*, ce qui implique que le quartier nécessite la création de nouveaux espaces verts notamment par la mise en valeur des espaces résiduels, intérieurs d'îlots, toitures, façades, etc. ainsi que la création de nouveaux parcs publics réalisée lors de la réurbanisation des grandes zones stratégiques.

En outre, au nord du périmètre, le PRDD identifie une continuité verte connectant la plaine de jeux Bonnevie au stade du Sippelberg en passant par les rues de Ganshoren, des Tisserands et Schmitz.

Du point de vue de la mobilité, des arrêts et lignes structurants dans le réseau de transport en commun de haute capacité bordent le périmètre : Simonis, Osseghem et Etangs Noirs.

La totalité du périmètre est également dans le projet de Périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine. Deux ensembles de logement sont repris dans le *périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine et comme Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement* (ZICHEE) au sens du PRAS : l'ensemble de logements du Foyer Koekelbergois rue Léon Autrique et un ensemble d'immeubles rue François Delcoigne.

On notera encore que le quartier Jacquet est à proximité, au sud-ouest de son périmètre, du Plan d'Aménagement Directeur (PAD) Gare de l'Ouest. Cet outil porte une attention à l'aménagement des espaces publics et la mise en valeur du paysage. Sont prévus la création de 45 000 m² de logements mais aussi une plus grande ouverture du site de la Gare vers les quartiers environnants.



Zone de revitalisation urbaine 2016 (extrait carte 6 du PRDD)



Zones patrimoniales (extrait carte 7 du PRDD)

Projet de Périmètre
d'embellissement
et de mise en valeur
du patrimoine

Zone d'intérêt culturel,
historique, esthétique
ou d'embellissement
- ZICHEE (PRAS)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa globalité, le projet de programme du CQD est cohérent avec les objectifs du PRDD et on ne relève pas d'incompatibilités. Il concorde particulièrement en matière de :

- production de logements dont sociaux ou assimilés, à destination de familles, exemplaires du point de vue énergétique,...
- production d'équipements publics (crèche, maison de la jeunesse, maison médicale, rénovation salle Cadol, occupations temporaires dans l'ilot Neep/Stepman...)
- développement d'espaces publics végétalisés (réaménagement pourtours parc Victoria, aménagements rues, plantation d'arbres, végétalisation des façades,...)
- soutien de l'économie de proximité et de l'emploi local (appels à projet, occupation temporaire)

- apaisement des espaces publics en faveur des modes doux (étude paysagère sur les espaces publics, réaménagement de certaines rues, cheminements apaisés, limitation du trafic de transit avec potentielle mise en sens unique de voiries, ...)
- amélioration du paysage naturel (façades végétales, plantation d'arbres, réaménagement abords du parc Victoria,...)
- encourager la rénovation du bâti existant (guichet logement, acquisition bâtiments délabrés, rénovation salle Cadol,...)

Il permet aussi d'assurer une meilleure soutenabilité de la densité.

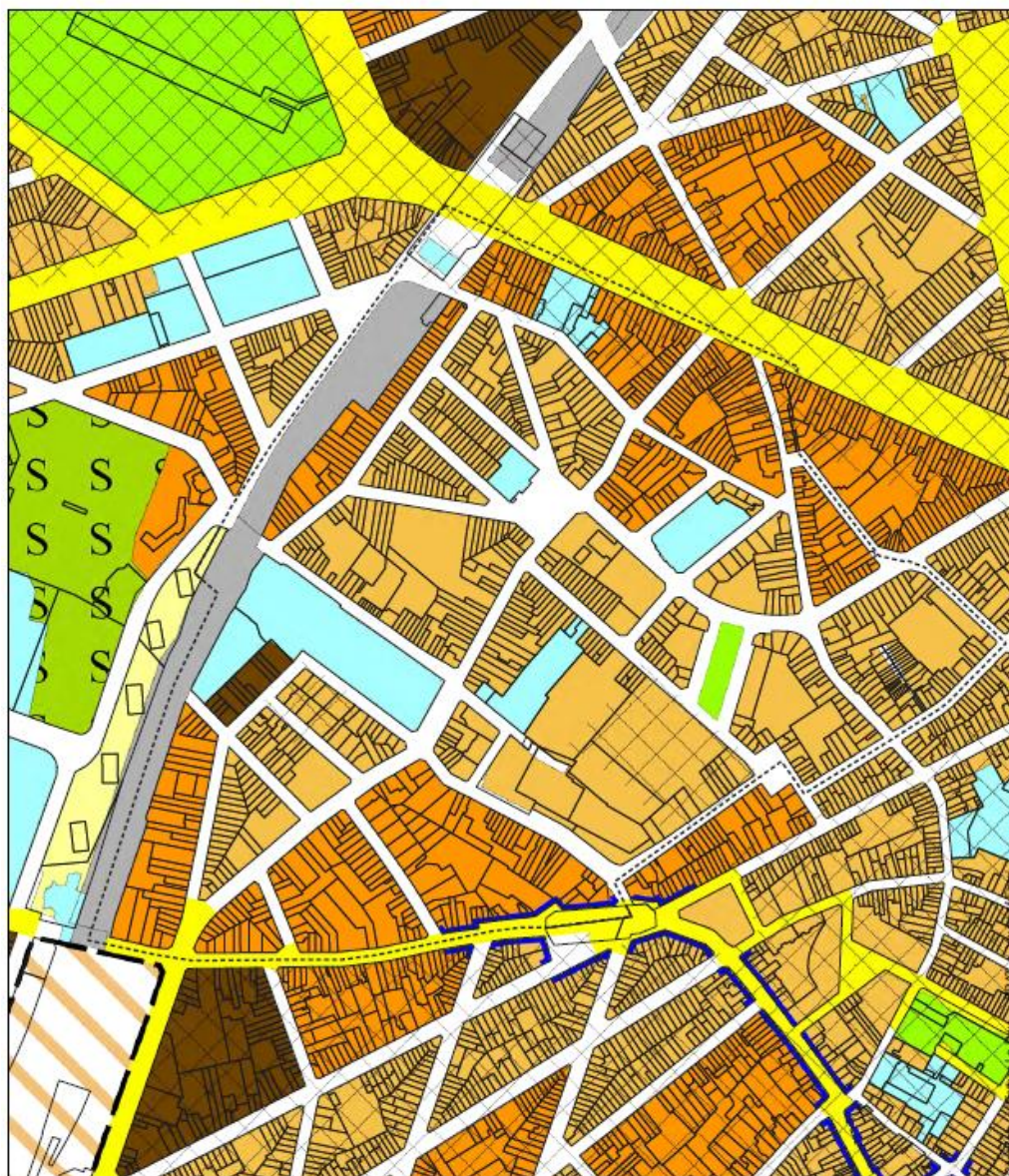
Plan régional d'affectation du sol (PRAS) - 2013

Échelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

La majeure partie du quartier est classée en zone d'habitation ou en zone mixte au PRAS, avec quelques poches affectées en zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public (écoles, parc Victoria). On relève aussi qu'une partie de l'ilot Stepman est affecté en zone de forte mixité et le square Noville en zone de parc.



PRAS (Extrait du Diagnostic du COQ, CityTools)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Les objectifs du projet de programme sont cohérents avec le PRAS, puisqu'il s'agit principalement de créer du logement, des équipements et des espaces verts/de loisirs, fonctions qu'il est possible de développer dans toutes les zones du PRAS.

Plan QUIET.BRUSSELS – 2019

Plan de Prévention et de Lutte contre le bruit et les Vibrations en Milieu Urbain

Echelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

QUIET.BRUSSELS développe une stratégie autour de 3 visions :

- QUIET.TRANSPORT : apaiser le bruit des transports
- QUIET.CITYLIFE : promouvoir la tranquillité et le calme dans le développement urbain
- QUIET.TOGETHER : gérer la mixité

Ces 3 visions sont articulées autour de 9 thématiques ou axes d’actions, eux-mêmes déclinés en 45 mesures qui ciblent et identifient clairement les acteurs concernés afin de toucher l’ensemble des secteurs et thématiques liés au bruit. Sont reprises dans la liste suivante les mesures qui concernent directement le projet de CQD :

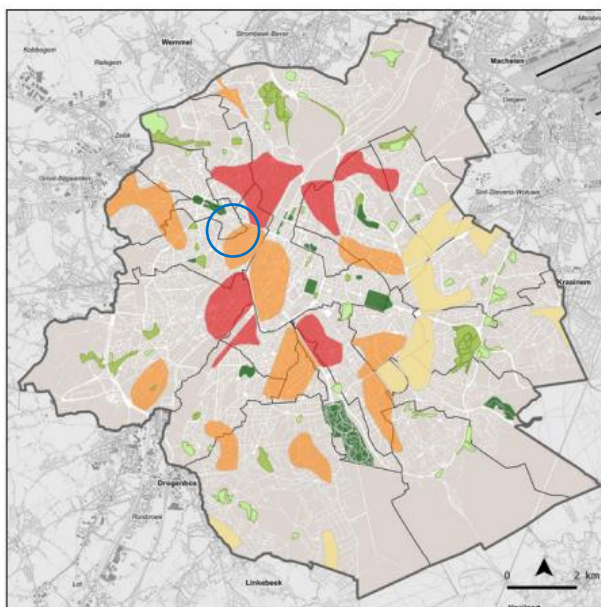
- *Modérer les transports motorisés*
 - *Mesure 1. Prendre en compte l’acoustique dans l’élaboration des plans et des projets de mobilité*
 - *Mesure 4. Modifier les comportements des conducteurs de véhicules motorisés*
- *Réaliser des zones de confort*
 - *Mesure 19. Concevoir un paysage sonore dans les quartiers durables*
 - *Mesure 20. Réaliser des zones de confort acoustique ou Q-zones*
- *Assurer le confort acoustique des bâtiments*
 - *Mesure 31. Veiller au confort acoustique dans les logements publics*
- *Intégrer les équipements collectifs et de loisirs*
 - *Mesure 43. Intégrer une approche acoustique lors de la réalisation de nouveaux équipements publics*

Zones de confort à créer

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

Zones de confort à améliorer

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3



Zones de confort à créer et améliorer (Extrait du Plan QUIET.BRUSSELS)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Les objectifs en matière d’espaces publics du programme contribuent aux objectifs du Plan Quiet en termes de modération du bruit causé par le trafic automobile (apaisement rue Jean Jacquet, réaménagements ponctuels du réseau de rues locales).

Les projets de logements et d’équipements prévus dans le programme vont globalement permettre d’améliorer le confort acoustique des bâtiments. La majoration des primes à la rénovation générée

par la présence du CQD, combinée au développement d'un guichet d'accompagnement, concorde également aux objectifs du Plan en matière de confort acoustique des bâtiments.

Dans son ensemble le programme pourrait aussi avoir des incidences mais cette fois négatives sur cette thématique, puisqu'une partie des espaces publics ou équipements prévus pourraient être davantage bruyants : développement d'activités, de concerts,... et intensification des usages et usagers dans lieux actuellement peu fréquentés (par exemple le projet d'aire de jeux en cœur d'îlot)... Il s'agira d'évaluer au cas par cas ces incidences et de prendre des mesures limitantes le cas échéant.

Ainsi, si on ne relève pas d'incompatibilité entre les objectifs des deux outils, on notera toutefois que la question du bruit est peu présente en elle-même dans le programme du CQD, alors que les CQD sont des outils privilégiés pour la création de zones de confort et que le sud du périmètre étudié est repris par le plan comme une zone de confort à créer.

Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>En 2018, le Plan Déchets devient Plan de Gestion des Ressources et Déchets (PGDR) en 2018 et pour intégrer le concept d'« économie circulaire » et ainsi une nouvelle stratégie de gestion des déchets, désormais perçus comme des ressources et tendre vers le « zéro déchet ». Sont reprises dans la liste suivante les mesures qui concernent plus directement le projet de CQD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>OS2 : TRANSFORMER LES PRATIQUES DE CONSOMMATION DES MENAGES ET LES ENCOURAGER VERS LE ZERO-DECHET</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>OO2.1 : Faire évoluer la prise de conscience des citoyens par rapport aux impacts environnementaux de leurs modes de vie</i> • <i>OO2.2 : soutenir les initiatives individuelles et collectives des citoyens qui visent à mettre en pratique les changements de consommation vers plus de durabilité</i> • <i>OO2.3 : Améliorer significativement la qualité et la quantité des déchets ménagers collectés sélectivement en vue de leur valorisation</i> - <i>OS4 : TRANSFORMER LES PRATIQUES DE CONSOMMATIONS DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET LES ENCOURAGER VERS LE ZERO-DECHET</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>OO4.1 : Améliorer la gestion circulaire des ressources et des déchets au sein des activités économiques, non marchandes et du secteur public</i> - <i>OS5 : POURSUIVRE LA TRANSITION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION VERS UNE GESTION CIRCULAIRE DES RESSOURCES ET DES DECHETS DE CONSTRUCTION</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>OO5.1 : Développer l'écoconception des bâtiments et matériaux en vue de permettre leur adaptabilité, allonger leur durée de vie et favoriser leur démontabilité et recyclabilité</i> • <i>OO5.2 : Expérimenter et développer la pratique de la déconstruction sélective et du réemploi de matériaux dans la construction</i> • <i>OO5.3 : Augmenter la qualité du recyclage des déchets de construction et de démolition</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>De façon générale, il n'y a pas d'incompatibilité entre le projet de programme et le PGDR. Toutefois le programme ne prévoit pas d'opérations qui répondent directement aux objectifs du Plan.</p> <p>Les budgets citoyens et jeunesse – selon les projets qui seront développés – ainsi que le projet d'occupation temporaire sont une opportunité de contribuer aux objectifs en matière de gestion des ressources, d'économie circulaire et de gestion des déchets.</p> <p>Les recommandations proposées dans les tableaux d'analyse (critère « ressources ») du RIE pour les différents projets devront être intégrées aux CSC (par exemple avec l'aide de Bruxelles</p>	

Environnement ou Bruxelles Propreté pour la rédaction des prescriptions) afin de minimiser l'impact des projets et les faire coller au mieux au PGRD.

Plan Nature - 2016

Échelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Le plan régional Nature regroupe 7 objectifs, déclinés en 27 mesures, qui dans l'ensemble sont tous pertinents au regard du CQD :

- *Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris au centre-ville.*
- *Consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville.*
- *Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets : penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées.*
- *Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires.*
- *Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain : protection et restauration des habitats naturels et des espèces ; diminution des nuisances par les espèces problématiques (renards...).*
- *Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité : développer, en bonne entente avec les acteurs de terrains, une stratégie globale de communication qui identifiera les messages clés à porter ainsi que les publics à cibler en priorité. L'objectif vise également à favoriser le respect des espaces verts publics et de leurs équipements.*
- *Améliorer la gouvernance en matière de nature : créer des ponts et renforcer les « partenariats nature » entre les acteurs publics et privés concernés par le développement et l'aménagement de la Région, en particulier des espaces verts et de l'espace public.*

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa globalité, le projet de programme du CQD est cohérent avec les objectifs du Plan Nature et on ne relève pas d'incompatibilités. Il concorde particulièrement en matière de :

- Actions de végétalisation et débitumisation de l'espace public (récupération de +- 1000 m² des surfaces de plantation, plantations d'arbres, végétalisation des façades, extension du parc Victoria,...)
- Extension et réaménagement des pourtours du parc Victoria

On peut également envisager que les budgets citoyens et jeunesse - selon le programme choisi - participent à la sensibilisation et au développement de la biodiversité.

Il est à noter que les différentes fiches visant la végétalisation des espaces ne mentionnent pas de plan de gestion, ce qui risque de mettre à mal les objectifs et la continuité de la qualité des aménagements sur le long terme. Les recommandations reprises dans les tableaux détaillés du RIE sont à intégrer lors de la réalisation des projets.

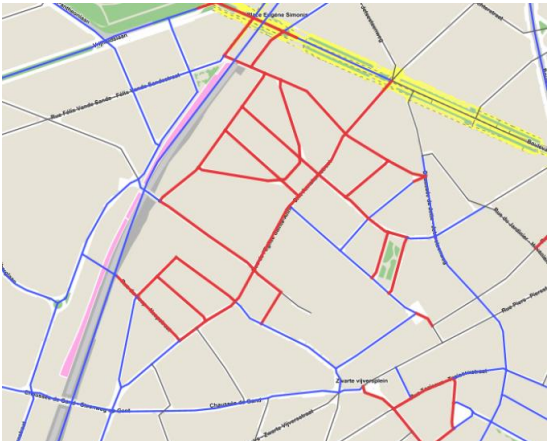
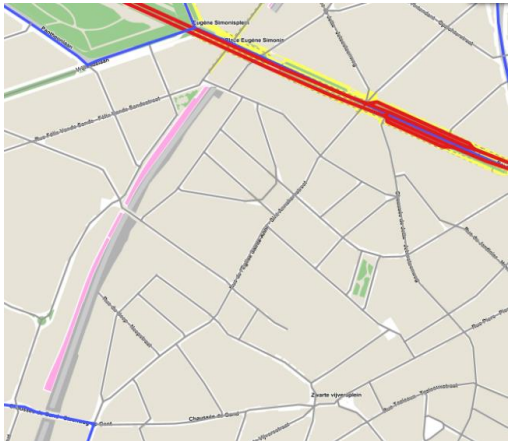

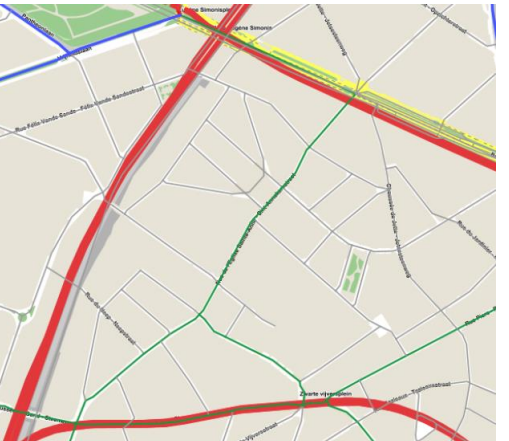
Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Le plan eau est composé de 7 axes. La liste suivante reprend les axes pertinents au regard du CQD et de son périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Axe 2 : Gérer quantitativement les eaux de surface et les eaux souterraines :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif stratégique 2.1 : restaurer le réseau hydrographique pour lui permettre de jouer son rôle de support aux écosystème et d'exutoire local des eaux claires.</i> - <i>Axe 4 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif stratégique 4.2 : promouvoir une utilisation rationnelle et durable de l'eau : via des opérations pour sensibiliser à la consommation d'eau du robinet pour les besoins en eau potable, à adopter des comportements plus économes en eau, mais aussi à utiliser des équipements moins consommateurs.</i> - <i>Axe 5 : Prévenir et gérer les risques d'inondation</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif opérationnel 5.1.1 : garantir et renforcer le rôle du réseau hydrographique en tant qu'exutoire des eaux claires et de tamponnage des crues</i> • <i>Objectif opérationnel 5.1.5 : réguler le débit des réseaux (maillage gris et maillage bleu) de façon optimale dans un objectif de protection contre les inondations</i> • <i>Objectif opérationnel 5.1.7 : limiter l'imperméabilisation et réduire son impact en matière d'inondation par la mise en place de mesures limitatrices et/ou compensatoires à l'imperméabilisation (infiltration, évapotranspiration et retenues d'eau dispersées)</i> - <i>Axe 6 : Réintégrer l'eau dans le cadre de vie</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif stratégique 6.1 : préserver, développer et mettre en valeur de patrimoine lié à l'eau</i> • <i>Objectif stratégique 6.2 : assurer un environnement de qualité par la présence de l'eau</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Si les mesures de débitumisation/végétalisation et de plantation d'arbres contribuent à une meilleure perméabilisation des sols, aucune mesure ne contribue directement aux objectifs du Plan. Malgré le contexte du CQD en matière de risques d'inondations (aléa élevé au sud du périmètre et rues Schmitz/Autrique), les mesures liées à la gestion de l'eau en tant que telle ne sont que peu importantes dans le projet de programme. L'étude pour les espaces publics à réaménager dans le cadre du CQD nécessitera de prendre en compte la gestion des eaux de façon centrale.</p>	

Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Ce Plan constitue la contribution de la Région bruxelloise au Plan National Energie Climat conformément au Règlement Gouvernance de l'Union de l'énergie. Le PNEC bruxellois se concentre principalement sur trois axes relevant des compétences régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'action pour le climat. Afin d'agir pour un avenir 'décarboné', cette dimension englobe la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la poursuite du développement des énergies renouvelables.</i> - <i>L'efficacité énergétique. Il s'agit d'abord d'économiser de l'énergie partout où c'est possible et de recourir tant que faire se peut aux processus de production d'énergie les plus efficaces.</i> - <i>L'innovation. Par définition, la transition nécessite des mesures stimulant l'innovation qui permettra à la ville de développer une réponse appropriée aux défis climatique et énergétique.</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Le programme du CQD est conforme avec les objectifs du PNEC bruxellois. On notera plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement des propriétaires pour les primes à la rénovation visant à intensifier la rénovation des logements et du bâti selon les critères de développement durable, la rénovation de la salle Cadol et l'acquisition de bâtiments délabrés contribuent à la rénovation des bâtiments existants tel que visé par le PNEC ; - En matière de transport, la volonté d'apaiser les espaces publics pour valoriser les modes doux peut contribuer à réduire le besoin en mobilité émettrice de gaz à effet de serre et énergivore visé par le PNEC en lignée avec le plan Good Move. 	

Stratégie Good Food - 2015	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>L'objectif de la stratégie « Good Food » est d'organiser la transition vers un système agroalimentaire durable en région Bruxelles Capitale. Pour y arriver, il s'agit d'une part de mieux produire en favorisant une alimentation locale et respectueuse de l'environnement, et de promouvoir le « bien manger » d'autre part.</p> <p>Ces grands enjeux sont regroupés dans les quatre objectifs prioritaires suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Développer la production alimentaire locale dans le respect de l'environnement et en encourageant l'innovation</i> - <i>Sensibiliser et impliquer les citoyens dès le plus jeune âge</i> - <i>Réduire le gaspillage alimentaire</i> - <i>Développer les actions en tenant compte des spécificités sociales et multiculturelles de notre capitale</i> <p>Pour répondre à ces objectifs, sept axes ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>augmenter la production alimentaire locale et durable</i> - <i>accompagner la relocalisation et la transition d'une offre durable pour tous,</i> - <i>accompagner la transition de la demande pour tous,</i> - <i>développer une culture alimentaire « Good Food » durable et désirable,</i> - <i>réduire le gaspillage alimentaire,</i> - <i>penser et favoriser les systèmes alimentaires de demain,</i> - <i>assurer la gouvernance de la mise en œuvre de la stratégie.</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Le programme du CQD contribue aux objectifs de la stratégie Good Food par l'opération de support aux potagers collectifs de l'ilot Schmitz, le développement d'une crèche en accord avec ce plan... Il n'y a donc pas d'incompatibilités entre les deux plans.</p>	

Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Le Programme Régional d'Économie Circulaire vise 3 objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques</i> - <i>Ancrer l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduire les déplacements, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois</i> - <i>Contribuer à créer de l'emploi</i> <p>Ce programme se décline en 111 propositions d'actions. Dans certains de ses projets, le programme du CQD pourra être pensé de manière à être conforme avec les principes de l'économie circulaire, à savoir : Un système économique d'échange et de production qui, « à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus ».</p> <p>L'économie circulaire vise également à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources à la source tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Dans toute la mesure du possible, elle se développe à l'échelle locale en créant des chaînes de valeur peu délocalisables.</p>	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Si on ne relève pas d'incompatibilités entre les deux plans, les projets proposés ne répondent que très marginalement aux objectifs du PREC. L'occupation temporaire pourrait être une opportunité</p>	

pour développer des activités en lien avec l'économie circulaire. L'aide à la rénovation et à la végétalisation des façades pourraient également, en fonction de leur organisation, s'inscrire dans une dynamique de circularité.

Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Le plan régional de Mobilité « Good Move » propose un plan d'action divisé en 6 « focus » dont un concerne directement le CQD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>GOOD NEIGHBOURHOOD regroupe les actions qui concernent l'organisation de la mobilité dans les quartiers. L'ambition est de créer les conditions pour en faire des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie, la qualité de l'espace public et y privilégier les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé. Il s'agit de développer de grandes zones apaisées, d'un diamètre de 1 à 2,5 km. La circulation automobile y est possible pour les accès locaux, le trafic de transit y est par contre fortement découragé et les vitesses systématiquement réduites au travers de l'instauration d'une limitation à 30 km/h, lisible et compréhensible par les usagers et renforcée par des aménagements concrets (effets de porte, rétrécissements locaux, signalisation, etc.)</i> <p>En outre, dans son focus « GOOD NETWORK », le plan propose une spécialisation multimodale des voiries (SMV) qui attribue une importance spécifique à chaque voirie bruxelloise en fonction des modes de transport. Le périmètre du CQD est bien sûr également concerné :</p>	
	
<i>SMV Piétons</i>	<i>SMV Auto</i>
	
<i>SMV Vélo</i>	<i>SMV TC</i>

<p>— PLUS</p> <p>— CONFORT</p> <p>— QUARTIER</p>	<p>SMV transport public (v. 18-03-21) +</p> <p>Filtre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="radio"/> — PLUS (en voirie) <input checked="" type="radio"/> — PLUS (hors voirie) <input checked="" type="radio"/> — Autres axes <input checked="" type="radio"/> — PLUS (hors voirie, localisation à préciser) <input checked="" type="radio"/> — CONFORT <input checked="" type="radio"/> — QUARTIER
<p>Il en ressort que du point de vue automobile, l'ensemble du périmètre est visé par un apaisement des conditions de circulation au profit des modes actifs. La quasi-totalité des voiries du périmètre ont une importance dans le réseau piéton (niveau confort ou plus).</p>	
<p>Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD</p>	
<p>Dans sa philosophie, le projet d'apaisement des espaces publics en faveur des modes doux (étude paysagère et réalisations) répond directement aux objectifs du focus <i>Good Neighbourhood</i> du plan Good Move. Par définition, on ne note ainsi pas d'incompatibilités entre ces deux plans. De plus, l'opération de cheminements apaisés dans l'îlot Schmitz pour les modes doux répond également directement aux objectifs de Good Move.</p>	

Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Un des objectifs du PRPS rentre en convergence avec ceux du CQD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Rééquilibrer l'utilisation de la voirie publique en renforçant les fonctions autres que le stationnement.</i> <p>Le PRPS définit également la répartition de l'offre en stationnement entre les différents utilisateurs de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Stationnement des habitants : satisfaire la demande dans la mesure des possibilités, tout en encourageant la réduction de la dépendance automobile et en favorisant les mobilités alternatives (transports collectifs, vélo, autopartage...). L'objectif n'est pas d'empêcher les habitants de posséder une voiture, mais de les inciter à moins l'utiliser. Lorsqu'un manque de places pour les habitants est mis en évidence par un diagnostic précis, il est nécessaire d'examiner toutes les solutions possibles pour augmenter l'offre en utilisant d'éventuelles réserves dans les parkings existants, voire en autorisant la construction de parkings pour les habitants. En tout état de cause, le nombre de voitures acceptées en voirie tendra vers les objectifs d'IRIS 2 afin que la voie publique puisse aussi répondre aux autres usages légitimes. En contrepartie, il sera nécessaire d'étudier les possibilités à accorder aux riverains dans les parkings publics. Des mesures particulières devront être proposées dans les PACS (voir Chapitre 4) à cette fin. Une démarche volontariste devra accompagner le réaménagement des voiries pour atteindre ces objectifs et de cette manière augmenter la convivialité et la qualité des espaces publics.</i> - <i>Stationnement des visiteurs et des clients : renforcer l'accessibilité des centres urbains, élément de leur vitalité dans un contexte de concurrence avec des commerces périphériques, plus accessibles par l'automobile. Cette amélioration de l'offre s'opère grâce à une simplification de la réglementation pour la rendre plus lisible et compréhensible, à une tarification privilégiant la rotation du stationnement dans les zones commerçantes et à un renforcement des contrôles afin d'augmenter les taux de rotation et rendre les places ainsi mises à disposition à ceux que l'on veut privilégier.</i> - <i>Stationnement des professionnels mobiles : maîtriser le stationnement sur voirie pour conserver un taux de vacance suffisant, faire en sorte d'offrir des possibilités de stationnement aux professionnels mobiles.</i> - <i>Stationnement des autres usagers spécifiques : développer le stationnement vélos; faciliter le déplacement des personnes handicapées; encourager les voitures partagées et les taxis, qui diminuent la demande de stationnement; organiser l'accueil des poids-lourds et des autocars à des emplacements qui conviennent à la collectivité comme aux intéressés, organiser les aires de livraisons.</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Dans sa philosophie, le CQD ne comporte pas d'incompatibilité avec le PRPS, et va même dans son sens (rééquilibrage de l'espace public au profit d'autres usages que le stationnement).</p> <p>Le CQD prévoyant des suppressions ponctuelles mais également la requalification de tronçons de voirie impliquant une plus forte diminution des emplacements en voirie, il y aura lieu de réellement étudier la possibilité d'utiliser les parkings hors voirie pour accueillir les véhicules des riverains, comme le préconise le PRPS.</p>	

Masterplan Stationnement Vélo - 2021	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Le Masterplan Stationnement Vélo s’inscrit dans les ambition de « Good Move » visant à atteindre plus de 10% de part modale pour les vélos pour l’ensemble des déplacements en lien avec Bruxelles (internes, entrants et sortants), et plus de 15% pour les déplacements courts (moins de 5 km) à l’horizon 2030.</p> <p>Pour cela, deux leviers seront utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le développement d’aménagements cyclables ;</i> • <i>Le développement d’une offre de stationnement vélos adaptée et répondant pleinement aux attentes des cyclistes.</i> <p><i>Le Masterplan stationnement vélo a donc pour objectif premier d’initier le déploiement d’une offre de stationnement sécurisé sur l’ensemble de la Région bruxelloise. Pour cela, le Masterplan prévoit des actions transversales déclinées en plusieurs volets :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • « Gestion » • « Réglementaire » • « Intermodalité » • « Développement et optimisation » <p><i>Pour y atteindre les objectifs de Good Move, l’augmentation et l’amélioration de l’offre de stationnement est un des vecteurs majeurs identifié. En effet, la progression de la pratique du vélo pose la question de son stationnement, que ce soit à domicile, à destination ou dans les pôles intermodaux. L’enjeu est donc de pouvoir proposer des espaces de stationnement vélo en nombre suffisant et sécurisés afin de répondre aux attentes des cyclistes actuels et futurs, notamment en traitant la problématique du vol de vélos. Si le plan d’actions se veut pragmatique, il sera nécessaire de considérer l’évolution des pratiques et l’apparition de nouveaux types de vélos (vélos-cargos, vélos électriques, etc.) de manière régulière afin d’adapter le stationnement, sécurisé et non sécurisé, aux nouvelles tendances.</i></p> <p><i>Dans ce cadre, le Masterplan stationnement vélo vise donc à créer une offre de qualité et sécurisée sur l’ensemble du territoire régional afin d’accentuer le report modal vers le vélo. Il se veut volontariste, tout en restant cohérent avec les ambitions du plan Good Move en termes de report modal et sur base des estimations des besoins figurant dans l’étude préalable. Pour y parvenir et permettre une mise en place efficace, le Masterplan préconise de remettre la gestion du stationnement vélo (stationnement à domicile, à destination et aux pôles d’échanges multimodaux) à un acteur de référence et permettre ainsi une gestion harmonisée de la thématique. Parking.brussels est l’acteur qui serait le plus à même de mener cette mission à bien.</i></p>	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Dans sa philosophie, le projet d’apaisement des espaces publics en faveur des modes doux (intégrant le stationnement comme levier pour le report modal) le CQD répond aux objectifs du focus Good Neighbourhood du plan Good Move dont le Masterplan est une déclinaison.</p> <p>On ne relève pas d’incompatibilité entre les deux plans.</p>	

Plans Particuliers d'affectations du sol (PPAS)

Échelle

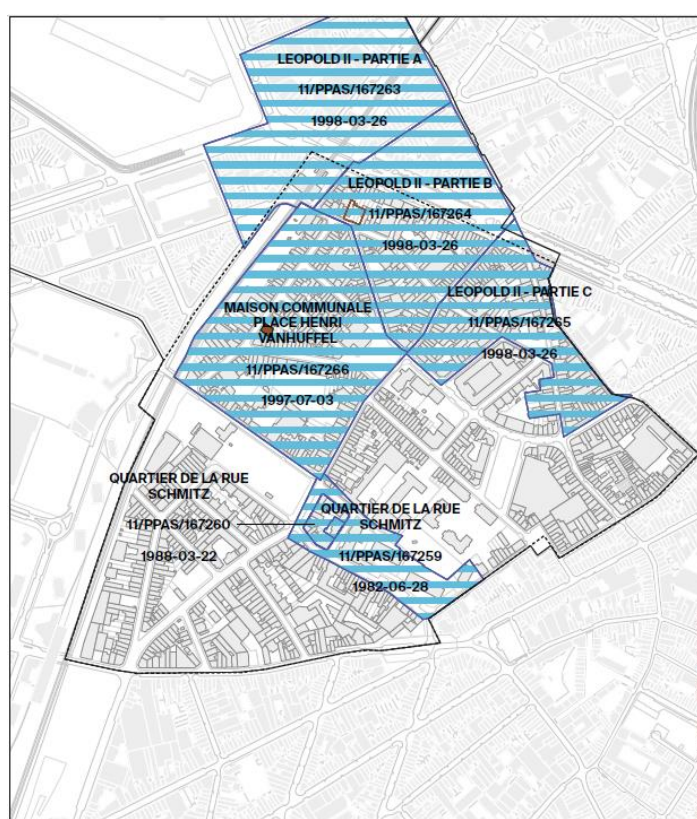
Koekelberg

Objectifs pertinents pour le CQD

Les Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS) sont des outils de planification locale, en complément du PRAS et des dispositions règlementaires du PAS, qui déterminent avec précision la manière dont doit s'organiser le territoire considéré en matière d'affectations, gabarits, implantations, etc.

6 PPAS sont encore actifs sur le périmètre :

- le PPAS 'Léopold II' du 1998-03-26 divisé en trois parties (partie A - B - C)
- le PPAS 'Maison Communale Place Henri Vanhuffel' du 1997-07-03
- le PPAS 'Quartier de la rue Schmitz' du 1982-06-28
- le PPAS 'Quartier de la rue Schmitz' du 1988-03-22 qui se superpose au PPAS de même nom de 1982



Périmètres (Extrait du Plan QUIET.BRUSSELS)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

La seule opération du projet de programme qui porte sur un des périmètres des PPAS est le projet 3.4 portant sur le développement de cheminements au sein de l'îlot Schmitz. Ce projet ne portant que sur la voirie, les prescriptions du PPAS ne contraignent pas son développement. Il n'y a donc pas d'incompatibilité entre ces plans.

Conclusion

De manière générale, on notera que le CQD s'inscrit dans les différents objectifs et mesures des plans/programmes étudiés, tels que le PRDD, le PRAS, le PNEC, le plan Good Move, le Plan Good Food, le Plan Nature et le PRPS. Le CQD pourrait aller plus loin en ce qui concerne les thèmes de la **gestion des eaux** (via étude sur les espaces publics notamment).

Par ailleurs, il est à noter que l'ensemble des opérations du projet de programme se concentrent dans la partie sud du territoire du CQD qui, contrairement au nord du périmètre, n'a pas connu de programmes de rénovation majeur dans les 20 dernières années.

DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD

D'une manière générale on observe que les grands enjeux du diagnostic (espace public comme pilier pour les interventions du CQD, réparation du tissu urbain, réponse aux problématiques socio-économiques, aux besoins de la jeunesse et l'inscription du quartier dans le maillage vert et bleu) ont été pris en compte et sont rencontrés par le projet de programme. Les incidences de celui-ci sont positives dans son ensemble et assez locales.

Les pages suivantes reprennent la synthèse de l'analyse des incidences du projet de programme, sous forme de tableau et de texte : pour chaque critère, les incidences prévisibles de l'ensemble du programme sont synthétisées, et les principales recommandations et les considérations à prendre en compte lors de la phase opérationnelle du CQD sont rappelées.

Les tableaux d'analyse détaillés sont repris en annexe, et les recommandations formulées pour chaque projet sont intégrées dans les fiches projet du programme, pour plus d'opérationnalité.

		Section 1 Logement social et infrastructures de proximité							Section 3 Requalification des espaces publics et du maillage urbain						Section 4 Opérations environnementales			Section 5 Action de revitalisation sociétale et économique		Section 6 Actions de participation	CCL des impacts
critères	Bilan de référence	1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2	
Adéquation offre / demande en logements		0	0	0	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Degré de soutenabilité de la densification		+	+	+	+	+	+	-	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
Cohésion sociale		0	+	+	0	0	+	0	0	+	+	+	0	+	+	0	0	+	0	+	
Salubrité / biens à l'abandon		+	+	+	+	+	+	+	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	

Adéquation offre / demande

3 projets visent au développement de logements, pour la création/rénovation d'une douzaine de logements. Les logements sont de type et de tailles plutôt variés (maison/appartement. de petite ou plus grande taille) et répondent ainsi à la demande locale de familles. En outre, le projet de création d'un guichet d'accompagnement à la rénovation permettra probablement de mettre des nouveaux logements (rénovation d'immeubles vides) sur le marché dans le quartier et d'améliorer la qualité des logements existants.

Degré de soutenabilité de la densification

Le programme vise de manière générale à l'amélioration de la soutenabilité de la densification, en ce que les projets concernés développeront des équipements de proximité (crèche, rénovation d'un espace polyvalent à destination des associations et des citoyens...). Par ailleurs, au vu de la densité bâtie au sein du quartier, la création d'espaces verts (extension du parc Victoria et création de l'aire de jeu rue Jean Jaquet) est très positive. Un seul projet de logement vient densifier le caractère bâti du quartier. Le programme du CQD propose en outre la végétalisation d'espaces publics et la plantation d'arbres...

Cohésion sociale

Tant les projets de logements que ceux d'équipements et les appels à projet visent au renforcement de la cohésion sociale. Entre autres grâce à la prise en compte de la diversité des publics : développement d'espaces à destination de tous les citoyens, mise à disposition de budgets citoyens pour les habitants et de budgets pour les associations locales (entre autres actives sur la cohésion sociale) dans le cadre des projets socio-économiques, rénovation d'espaces publics de rencontre. appel à projet sur la thématique du genre dans l'espace public...

Salubrité / biens à l'abandon

Les projets du programme concernent tant la rénovation de bâtiments et d'espaces publics vétustes que des constructions sur des dents creuses ou anomalies urbanistiques, ce qui impacte positivement la salubrité des biens du quartier ainsi que la qualité générale du tissu urbain. En outre, les opérations de l'ilot Neep-Stepman devraient permettre de relancer une dynamique et ainsi requalifier cette zone en partie abandonnée du quartier. Enfin, le développement d'un guichet d'accompagnement à la rénovation aura un effet positif sur ce critère. pour un ensemble de bâtiments dans le quartier.

Emploi et activité économique

Emploi

Les budgets « citoyens » « jeunesse », « genre et espace public » (destinés aux habitants du quartiers) et le soutien aux potagers devraient permettre, en synergie avec les projets socioéconomiques, à des associations, artistes et acteurs culturels locaux de pérenniser leurs actions et les emplois liés. Les projets de formation et d'aide à l'apprentissage permettront également d'améliorer l'employabilité des habitants du quartier qui en bénéficieront. Enfin, indirectement, l'aide à la rénovation et à la végétalisation des façades pourrait créer de l'activité économique et participer à la création potentielle d'emplois (exemple de JST dans le CQD Stephenson : l'atelier de formation avait participé à la verdurisation des façades du périmètre).

Mixité des fonctions

Ce critère est globalement peu impacté par le CQD. La création d'une maison médicale à l'angle de la rue Jean Jacquet et de la rue du Cubisme permettra de renforcer cette fonction manquante dans le quartier et les différentes opérations prévues sur l'îlot Neep-Stepman permettront d'y relancer diverses dynamiques associatives et commerciales (temporaires) ou événementielles.

		Section 1 Logement social et infrastructures de proximité							Section 3 Requalification des espaces publics et du maillage urbain							Section 4 Opérations environnementales			Section 5 Action de revitalisation sociale et économique		Section 6 Actions de participation	
critères	Bilan de référence	1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2	CCL des impacts	
Emplois		+	?	?	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	?	0	0	+	?	0		
Mixité des fonctions		0	?	?	+	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	0	0		

Equipements

		Section 1 Logement social et infrastructures de proximité							Section 3 Requalification des espaces publics et du maillage urbain							Section 4 Opérations environnementales			Section 5 Action de revitalisation sociale et économique		Section 6 Actions de participation	
critères	Bilan de référence	1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2	CCL des impacts	
Accueil de l'enfance		+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	0	0	
Autres équipements (santé / social / ...)		0	+	+	+	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	0	?	

Accueil de l'enfance

Le seul projet ayant un impact sur ce critère est le déménagement d'une crèche communale francophone, ce qui permettra de créer 7 nouvelles places d'accueil dans de meilleures conditions (pour les enfants comme pour le personnel).

Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)

La création d'une maison médicale viendra renforcer le secteur des soins de santé dans ce quartier dense qui en est en carence actuellement.

Plusieurs associations dans le quartier rencontrent des difficultés à pérenniser leurs activités par manque de locaux : plusieurs projets, dont la conciergerie de quartier, devraient permettre de remédier à cet état de fait. Les programmations de ces projets ne sont pas encore arrêtées, une recommandation à ce sujet pourrait être d'imposer un certain quota de budget et de mise à disposition d'espaces pour ces associations locales.

Concernant le secteur culturel, l'action principale prévue est la rénovation de la salle Cadol qui est un espace extrêmement utilisé pour différents usages actuellement.

Concernant les loisirs, plusieurs équipements de ludicité sont prévus dans divers projets, ce qui devrait améliorer la réponse à la demande dans ce quartier très jeune.

		Section 1 Logement social et infrastructures de proximité							Section 3 Requalification des espaces publics et du maillage urbain						Section 4 Opérations environnementales			Section 5 Action de revitalisation sociétale et économique		Section 6 Actions de participation	
critères	Bilan de référence	1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2	CCL des impacts
Espaces verts		0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
Alimentation durable		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	+	?	0	?	0	?	
Qualité du cadre de vie		0	0	0	0	+	0	+	+	+	+	+	+	+	0	+	+	+	0	?	
Création de repères symbolique et		+	0	+	0	+	0	+	+	+	+	+	0	0	+	0	0	0	0	0	

Espaces verts

Deux créations d'espaces verts sont prévues dans le programme : un nouveau petit parc de quartier derrière la crèche rue Jean Jaquet et le projet d'aménagement des pourtours du Parc Victoria qui permettra d'agrandir cet espace vert et de l'intégrer au quartier plus harmonieusement qu'actuellement. Le projet de l'îlot Schmitz, s'il ne développe pas de nouvel espace vert, permettra cependant une traversée piétonne facilitée et donc l'accès à cet espace existant mais méconnu (pourtant intégré dans le chemin des écoliers du CRU6 dans une optique de développement du maillage vert). En outre, sans pour autant être non plus réellement de la création d'espaces verts publics, le projet d'apaisement d'espaces publics combiné aux projets de végétalisation des toitures et façades et de plantation d'arbres permettront le développement d'espaces publics végétalisés.

Alimentation durable

La crèche développée aura pour vocation d'obtenir une reconnaissance liée à l'alimentation durable et fera donc exemple au sein du quartier. Par ailleurs, le soutien aux potagers collectifs et le développement de partenariats (écoles, ASBL, projets intergénérationnel, ...) mettra en valeur et augmentera la connaissance de cet espace spécifique dédié à l'alimentation durable, ce qui aura certainement un effet de sensibilisation à la thématique. Les projets d'aménagement d'espaces publics représentent enfin une opportunité de voir se développer des fruitiers ou petits fruits ou autres végétation génératrice de nourriture. Les différents projets socio-économiques et appels à projet pourraient également mener à des projets liés à la thématique.

Qualité du cadre de vie

La majorité des projets auront un impact positif sur ce critère puisqu'un des enjeux principaux repose sur le fait de travailler sur la matérialité de l'espace public afin d'améliorer la qualité du cadre de vie pour tous les publics qui le fréquentent.

Ainsi, le développement d'activités dans l'espace public, le développement sur les dents creuses, l'amélioration des entrées de quartier (rue Jean Jaquet, place des Étangs Noirs), l'intégration du Parc Victoria dans ses abords immédiats, une réflexion sur la sécurisation des déplacements générée par l'apaisement de voiries, l'amélioration des vues depuis les logements sur l'espace public (arbres), développement d'aires de jeux, de cheminements verts, etc. sont autant de projets qui permettront de développer une dynamique positive en termes de bien-être et de sécurité dans le quartier.

Création de repère symbolique / paysage urbain

Les projets de rénovation de l'îlot Neep-Stepman, l'extension du parc Victoria et la réfection de l'entrée du quartier que représente la rue Jaquet permettent la mise en valeur d'éléments constituant le paysage urbain spécifique du quartier et d'améliorer de ce fait la perception globale de la zone.

		Section 1 Logement social et infrastructures de proximité							Section 3 Requalification des espaces publics et du maillage urbain							Section 4 Opérations environnementales			Section 5 Action de revitalisation sociale et économique		Section 6 Actions de participation		CCL des impacts
critères	Bilan de référence	1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2			
Cycle de l'eau		0	0	0	0	0	0	-	+	?	?	?	?	?	0	+	+	0	?	0			
Changements climatiques		0	?	?	0	0	0	0	+	?	?	?	?	?	0	+	+	0	0	0			
Faune et flore		0	?	?	0	0	0	0	+	?	?	?	?	?	0	+	+	0	?	0			
Maillage vert et bleu		0	?	?	0	0	0	0	+	?	?	?	?	0	0	+	+	0	0	0			
Sols, sous-sols		-	?	?	0	0	0	0	+	?	?	?	?	/!\	0	+	+	0	?	0			
Pollution de l'air		0	0	0	0	0	0	0	+	?	?	?	?	0	0	+	0	0	0	0			
Confort acoustique et		-	?	?	+	0	0	+	+	?	?	?	?	-	0	0	0	0	?	0			
Energie		0	0	0	+	0	+	+	?	?	?	?	?	0	0	0	0	0	?	0			
Ressources		0	-	-	+	0	0	0	0	?	?	?	?	?	0	0	0	0	?	0			

Cycle de l'eau

Les projets plus précis de rénovation d'espace publics ne sont pas connus à l'heure actuelle puisqu'ils seront étudiés via l'un des projets proposés dans le CQD, il n'est donc pas possible d'en tirer des conclusions précises à propos de ce critère. Cependant, la prise en compte de la thématique dans l'étude générera certainement un impact positif global.

Les projets de végétalisation et de plantation d'arbres auront un impact positif sur ce critère en ce que les plantes développées dans le quartier permettront l'évapotranspiration d'une partie de l'eau de ruissellement et l'infiltration d'une autre partie dans les fosses de plantation par exemple. Sans permettre de gérer l'entièreté des eaux du quartier, l'impact est quand même à noter et pourrait permettre par ailleurs la sensibilisation des citoyens à la thématique.

Changement climatique et résilience

De manière globale, la plantation d'arbres et les végétalisations dans les projets spécifiquement dédiés ou dans les différents aménagements auront des impacts positifs sur ce critère, de par la réduction liée de l'effet îlot de chaleur. Ce critère sera également impacté par les résultats de l'étude sur les espaces publics.

Faune et flore

Les projets de végétalisation et de plantation d'arbre, ainsi que la valorisation et le développement de la faune en présence auront un impact positif sur ce critère. Le fait de redévelopper un nouvel espace vert derrière la crèche et d'étendre le parc Victoria aura également un impact positif sur la faune et la flore. Ce critère sera également impacté par les résultats de l'étude sur les espaces publics.

Maillages vert et bleu

Les projets relatifs à la végétalisation des espaces publics, des façades et dans une moindre mesure des nouvelles toitures ainsi que de la plantation d'arbres auront un impact positif en termes de maillage, permettant, s'ils sont pensés de manière cohérente, à améliorer les connexions vertes au sein du quartier et en lien avec les éléments extérieurs à celui-ci. Ce critère sera donc impacté par les résultats de l'étude sur les espaces publics.

Sols/sous-sols

Les projets ont majoritairement comme impact la désimperméabilisation des sols ainsi que l'augmentation de sa qualité (aération, décompaction, plantation, amendement...). Même si cela ne concerne pas de grandes surfaces en un seul tenant, cela aura un impact positif dans ce quartier presque entièrement imperméable. Ce critère sera donc impacté par les résultats de l'étude sur les espaces publics. La création de nouveaux logements et bâtiments se fait sur des dents creuses du quartier mais où des fondations existent déjà, voire même des sous-sols : ils n'influenceront donc pas non plus le taux d'imperméabilisation de la zone.

Pollution de l'air

Le critère étant un enjeu global au niveau de la Région, les projets portés par le CQD ne suffiront pas à réellement impacter le quartier, mais vont dans la bonne direction : apaisement des rues et favorisation des modes de transports doux, rénovation des logements donc diminution des consommations énergétiques et des émissions liées, développement de végétaux, sont autant d'éléments qui jouent, même de manière minime, en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

Notons cependant que la création de logement ou d'activités sur des terrains actuellement vides augmentera nécessairement les consommations diverses et les rejets afférents : la pollution de l'air augmentera donc nécessairement, même si, au vu du faible nombre de nouvelles activités créées, elle devrait rester minimale.

Confort acoustique et vibratoire

Par rapport à ce critère, le principal projet ayant un impact est celui lié à l'apaisement des voiries, qui impliquera une diminution du bruit généré par les véhicules motorisés dans le quartier. Le choix des matériaux utilisés, réalisé dans l'étude générale sur les espaces publics, aura également un impact sur ce critère.

Le développement d'activités dans le quartier (aire de jeu), dans l'espace public (zone de rencontre) et dans les nouveaux locaux mis à disposition, pourrait avoir un impact négatif en termes de bruit. Les activités devraient dès lors respecter une charte et la signalétique devra permettre de sensibiliser les participants à ce critère. Le cas échéant, il faudrait prévoir une isolation acoustique intérieure suffisante, limitant les nuisances pour le voisinage.

De manière transversale à tous les projets, le choix des matériaux devra également prendre en compte leur impact en matière de confort acoustique et vibratoire.

Énergie

Le fait de rénover des bâtiments pour y développer des logements et de créer un guichet d'accompagnement à la rénovation auront un impact positif en termes d'énergie. Comme pour le critère de la pollution de l'air : créer de nouveaux logements et activités sur des terrains actuellement non occupés augmentera nécessairement les dépenses énergétiques. Cette augmentation devrait rester limitée au vu du nombre de bâtiments créés par rapport à ce quartier très dense.

Ressources

Les réfections de voirie concernent des surfaces importantes (plusieurs tronçons réaménagés de façade à façade) et le fait de démolir plusieurs bâtiments de l'îlot Neep-Stepman pour créer un/des nouveau(x) bâtiment(s) généreront une quantité importante de matériaux sortant et de matériaux entrant. Les impacts concrets seront à mesurer en fonction du projet. En outre, le développement d'une crèche et de logements engendre forcément d'augmentation des déchets ménagers, mais ils peuvent être considérés comme négligeables.

critères	Bilan de référence	Section 1 Logement social et infrastructures de proximité							Section 3 Requalification des espaces publics et du maillage urbain						Section 4 Opérations environnementales			Section 5 Action de revitalisation sociétale et économique		Section 6 Actions de participation	CCL des impacts
		1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2	
Accessibilité des transports en communs		0	0	0	0	0	0	0	0	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Circulation motorisée		0	/!\	0	0	0	0	0	?	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Vélo		0	+	0	0	0	0	0	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	
Piétons / PMR		0	+	0	0	0	0	0	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	
Alternatives à l'automobilité		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Transports en commun

Le diagnostic a démontré que cette thématique n'était pas problématique pour le quartier qui est très bien desservi en transports en commun. Aucun projet ne concerne directement ce critère. Il sera cependant important de permettre aux bus empruntant la rue Jaquet de conserver une vitesse commerciale suffisante malgré le réaménagement de la voirie.

Circulation motorisée

La création de logements dans le quartier pourrait avoir un impact sur le nombre de véhicules à y stationner. Il est à noter que le quartier est extrêmement bien desservi en transports en commun et que le CQD valorise les déplacements en mode doux, ce qui devrait limiter fortement le nombre de voitures supplémentaires liées aux logements. Les activités développées au sein du quartier et les locaux mis à disposition visent, a priori, un public plutôt local et ne devrait donc pas impacter négativement la circulation de manière démesurée. Quelques emplacements de stationnement sont supprimés par les réaménagements d'espaces publics prévus (une cinquantaine, soit moins de 5%), ce qui ne devrait pas poser de problème dans l'absolu. La problématique du stationnement étant importante dans le quartier, l'étude liée à l'îlot Neep-Stepman pourrait intégrer cette réflexion et voir dans quelle mesure une poche de stationnement destiné aux riverains pourrait y être développée pour permettre de gagner de la place en voirie dans le reste du quartier.

Vélo

Le projet d'apaisement des espaces publics (rue Jean Jacquet ainsi que le réseau de voies lentes) joue fortement en améliorant fortement le confort et la sécurité de déplacement des vélos dans le quartier.

Il convient d'intégrer, autant que faire se peut, des possibilités de parkings vélo (et vélo cargo lorsque la place le permet) en rez-de-chaussée, tant pour les projets d'équipement que de logement et les projets mixtes.

Piétons/PMR

Le projet d'apaisement des espaces publics (rue Jean Jacquet ainsi que le réseau de voies lentes) joue fortement en améliorant fortement le confort et la sécurité de déplacement des piétons et PMR dans le quartier. Le projet de l'îlot Schmitz développera un nouveau cheminement piéton qualitatif.

Alternatives à l'automobilité

Aucun projet ne prévoit, actuellement, d'éléments précis permettant de développer les alternatives à l'automobilité individuelle, alors que le projet d'étude sur les espaces publics pourrait justifier des déplacements de stations existantes ou le développement de nouvelles stations.